



International
Olympic
Committee

RAPPORT DE LA COMMISSION DE FUTUR HÔTE POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

À L'INTENTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU CIO,
12 JUIN 2024

ALPES FRANÇAISES 2030





TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
<ul style="list-style-type: none"> • Message du président de la commission de futur hôte • Contexte • Aperçu 	
Vision, héritage et alignement	6
Plan directeur des sites	12
Expérience des Jeux	43
Jeux Paralympiques	48
Durabilité	52
Livraison des Jeux	58
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans le domaine sportif • Hébergement • Transport • Sécurité • Télécommunications et énergie 	
Soutien aux Jeux et gouvernance des Jeux	69
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien du public • Soutien politique • Gouvernance des Jeux • Cadre légal et garanties 	
Aspects économiques des Jeux	78
Annexes techniques	84

INTRODUCTION : MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les régions des Alpes françaises et de Salt Lake City-Utah sont des hôtes très expérimentés en compétitions sportives internationales, qui cherchent à tirer parti de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver organisés par le passé. Les deux projets répondent de façon circonstanciée aux recommandations de l'Agenda olympique 2020 et 2020+5, conformément aux visions et aux objectifs de développement socio-économique des hôtes pressentis respectifs. Ils sont très largement soutenus par le grand public ainsi que par les autorités publiques à tous les niveaux.

Ces deux projets sont tout autant palpitants que très différents, et démontrent sans conteste que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver ne sauraient être organisés en suivant un seul et même modèle.

À titre de diligence raisonnable dans le cadre du dialogue ciblé entre le Comité International Olympique et les Hôtes pressentis, la commission s'est rendue sur place pour visiter les sites de compétition et les autres sites proposés dans chaque plan directeur.

Lors de ces deux visites, nous avons été particulièrement impressionnés par la qualité des installations que nous avons pu observer, mais aussi par l'expérience, les connaissances et la passion des personnes que nous avons rencontrées. Les hôtes nous ont montré un solide héritage des précédents Jeux.

« Ces deux projets sont tout autant palpitants que très différents, et démontrent sans conteste que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver ne sauraient être organisés en suivant un seul et même modèle. »

Ils nous ont également montré qu'ils bénéficieraient du soutien total de toutes les personnes qui font la magie des Jeux : les athlètes, les fans de sport, les opérateurs de sites et les communautés locales. Les athlètes font partie intégrante de la vision et des lignes directrices des Jeux dans tous les plans.

En visitant les sites, les villes et les villages prévus dans chaque plan directeur, nous avons pu constater à quel point l'accueil des Jeux Olympiques d'hiver faisait partie de l'identité de ces régions, et à quel point la population locale se réjouit à l'idée de se préparer à accueillir à nouveau des Jeux.

À chaque étape du dialogue ciblé, nous avons travaillé main dans la main avec les hôtes pressentis pour les aider à optimiser leurs projets, en donnant la priorité à la durabilité et aux avantages qui en découlent pour les communautés locales, et pour identifier les opportunités et les défis à un stade précoce.

C'est une manière totalement différente pour le CIO d'élire les hôtes. Je n'ai aucun doute quant au fait que cela contribuera à garantir la pérennité des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver à l'avenir.

La commission de futur hôte pour les Jeux Olympiques d'hiver a confiance en la capacité de ces deux hôtes pressentis à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver formidables. S'ils sont élus, les futurs Jeux seront considérablement influencés par les innovations et les héritages laissés par les Alpes françaises 2030 et Salt Lake City-Utah 2034.

Je tiens à remercier tous les membres de la commission de futur hôte pour les Jeux Olympiques d'hiver de leur soutien et de leurs précieux conseils, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la rédaction du présent rapport. Les conclusions de la commission reflètent les discussions qui se sont tenues le 22 mai et tiennent compte des informations reçues jusqu'au 6 juin dans le cadre du dialogue ciblé qui se poursuit.



Karl Stoss, président
Commission de futur hôte
pour les Jeux Olympiques
d'hiver

CONTEXTE

Le présent rapport a été établi par la commission de futur hôte à l'intention de la commission exécutive du Comité International Olympique (CIO), dans le cadre de l'examen par ce dernier du projet d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 proposé par les Alpes françaises. Il a vocation à aider la commission exécutive à décider si ce projet doit être recommandé auprès de la Session du CIO en vue de son élection.

L'examen consiste à étudier les principales opportunités que le projet présente, ainsi que les domaines qui mériteraient d'être développés davantage, en tenant compte du dialogue continu que le CIO entretient avec l'hôte pressenti ; les documents fournis par l'hôte pressenti, notamment les [garanties à fournir en vue des Jeux](#) et les réponses au [Questionnaire du CIO pour le futur hôte](#) ; les sources tierces indépendantes ; ainsi que les observations formulées par la commission de futur hôte à l'occasion des visites effectuées sur les sites.

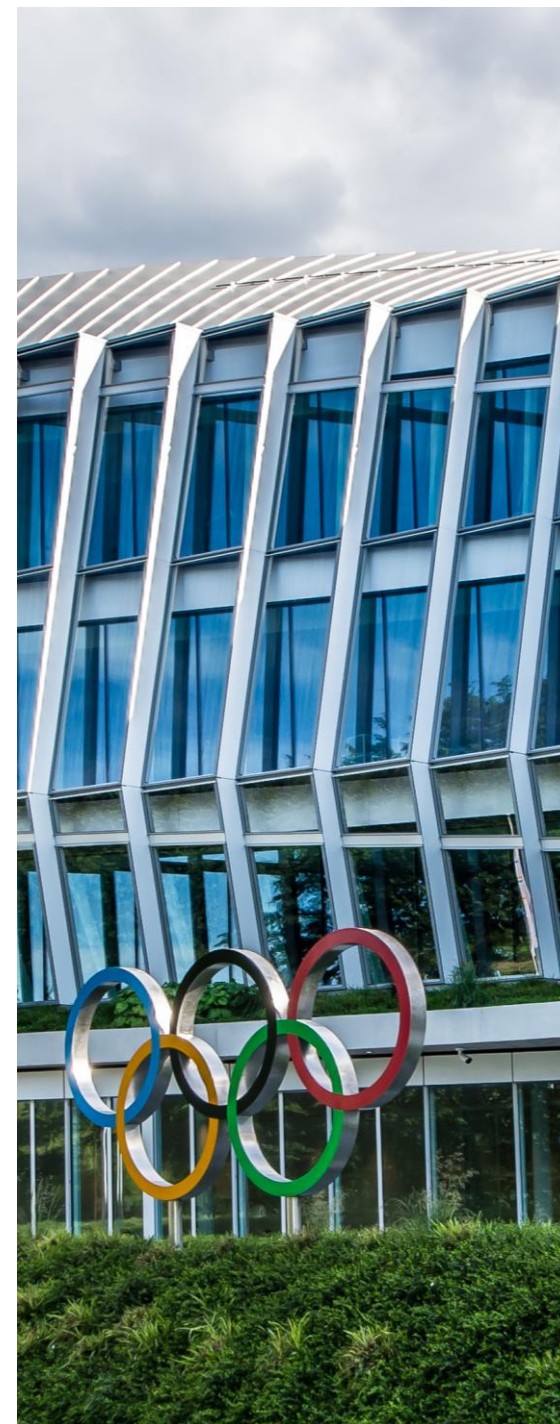
Le principe d'une double attribution pour les Jeux de 2030 et 2034 a été [approuvé par la Session du CIO](#) en octobre 2023, sous réserve que des conditions appropriées soient réunies. L'analyse présentée dans les pages suivantes s'inscrit dans le cadre de l'examen préalable mené par le CIO dans le but de s'assurer que lesdites conditions sont effectivement remplies.

En novembre 2023, la commission exécutive du CIO a entamé [deux dialogues ciblés](#) :

d'une part, avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) pour les Alpes françaises 2030 ; et d'autre part avec le Comité Olympique et Paralympique des États-Unis (USOPC) pour Salt Lake City-Utah 2034. Ces deux projets ne sont pas en concurrence dans la mesure ils portent sur deux éditions différentes des Jeux.

Un dialogue ciblé consiste à examiner en profondeur un projet d'accueil et le contexte local dans lequel il s'inscrit. Il représente également pour le CIO une occasion de prodiguer des conseils d'expert et d'apporter son soutien à l'hôte pressenti. Le dialogue ciblé fait suite au travail de partenariat entamé dans le cadre du dialogue permanent – une exploration sans engagement de la volonté d'accueillir les Jeux, supervisée par la commission de futur hôte, au cours de laquelle le CIO procède à une [étude de faisabilité](#).

Les commissions de futurs hôtes ont été constituées en 2019 dans le cadre de la nouvelle approche du CIO fondée sur le dialogue et le partenariat pour l'élection des hôtes olympiques et paralympiques. Il s'agit d'une conséquence directe des réformes de [l'Agenda olympique 2020](#) et de [l'Agenda olympique 2020+5](#) et de leur philosophie selon laquelle les Jeux doivent s'adapter à leur hôte ; qu'ils doivent être plus durables, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, en offrant des avantages à long terme aux communautés hôtes, qui soient en adéquation avec leurs propres plans de développement socio-économique. Si cette approche a déjà été utilisée pour l'élection de Brisbane 2032 en tant qu'hôte des Jeux d'été, c'est la première fois qu'elle est pleinement mise en pratique pour des Jeux Olympiques d'hiver.



APERÇU : ALPES FRANÇAISES 2030

Le projet pour 2030 est le fruit de la volonté de réunir les régions des Alpes du Nord et des Alpes du Sud en France sous une même bannière appelée les « Alpes françaises », dans le but d'offrir des avantages durables sur le plan social, économique et environnemental à une région géographique étendue. À l'instar de Paris 2024 pour les Jeux Olympiques d'été, il vise à assoir un nouveau modèle pour les Jeux Olympiques d'hiver, en faisant de cette édition la toute première à respecter pleinement l'Agenda olympique 2020 : par exemple, en adaptant les Jeux à l'hôte, en utilisant à 93 % des sites existants ou temporaires, répartis en quatre pôles à travers les deux régions ; et en réduisant ses émissions de carbone par rapport aux précédents Jeux.

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ont entamé en juillet 2023 un dialogue permanent avec la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Leurs objectifs étaient de rajeunir les Alpes françaises, en tant que destination touristique durable où se rendre toute l'année, tout en rendant les sports d'hiver accessibles à tout un chacun et en s'attaquant aux conséquences du changement climatique et aux autres défis à venir. Leur volonté concorde avec les plans de développement socio-économique existants et l'Agenda olympique 2020+5.

Le projet des Alpes françaises 2030 est soutenu par les autorités municipales, régionales et nationales.

Le modèle économique repose sur un ensemble de partenariats privés et publics.

Les athlètes sont au cœur du projet, qui bénéficie d'un fort soutien de la part des stations, des sites et des clubs sportifs, ainsi que des communautés locales et des représentants élus. L'expérience et les connaissances tirées de l'organisation des Jeux de Paris 2024 sont à l'avantage du projet et, s'il est retenu, il pourra saisir une occasion unique d'élargir certains programmes partenaires et d'héritage dans le contexte des sports d'hiver.

Les Alpes françaises ont déjà démontré qu'elles étaient tout à fait capables d'organiser des compétitions sportives de haut niveau, telles que des coupes du monde ou des championnats du monde. Bon nombre des formidables sites qu'elles abritent ont été laissés en héritage des Jeux d'Albertville 1992 et sont toujours en excellent état. Certains d'entre eux ont encore accueilli récemment des manifestations. Il existe quantité de plans visant à mobiliser les jeunes par le biais d'initiatives leur permettant de pratiquer des sports d'hiver et de participer à des compétitions dans ces disciplines, telles que la transition du programme « Génération 24 » mis en place pour les Jeux d'été au programme « Génération 2030 ». L'adoption de bonnes pratiques visant à accueillir les personnes en situation de handicap permettra de rendre les sports d'hiver

accessibles dans les destinations urbaines et de montagne.

Les précédents Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver organisés en France ont grandement contribué à l'économie et à la pratique des sports d'hiver. Les accueillir à nouveau permettrait de prolonger ces avantages à long terme, notamment en contribuant au développement des sports et par l'héritage laissé aux communautés dans les Alpes du Nord, ainsi qu'en améliorant les sites et l'expérience dans les Alpes du Sud.

Toutes ces questions sont plus largement détaillées dans les pages suivantes. Les encadrés en bleu fournissent un résumé de l'analyse effectuée par la commission de futur hôte.



VISION, HÉRITAGE ET ALIGNEMENT



VISION

La vision du projet des Alpes françaises 2030 consiste à organiser « **des Jeux responsables, durables et ouverts à tous** », en joignant les forces de deux régions dotées d'expertises complémentaires et animées par un engagement commun de produire un impact positif en faveur des communautés locales par l'intermédiaire des Jeux.

Forts de l'héritage et de l'expérience de Paris 2024 en matière d'activité physique et d'engagement, les Jeux Olympiques d'hiver de 2030 contribueraient à **favoriser la transformation des manifestations et des destinations de sports d'hiver en s'adaptant au changement climatique** et en recherchant des solutions innovantes pour organiser des Jeux durables sur les plans financier et environnemental.

Les Jeux Olympiques d'hiver de 2030 permettraient de :

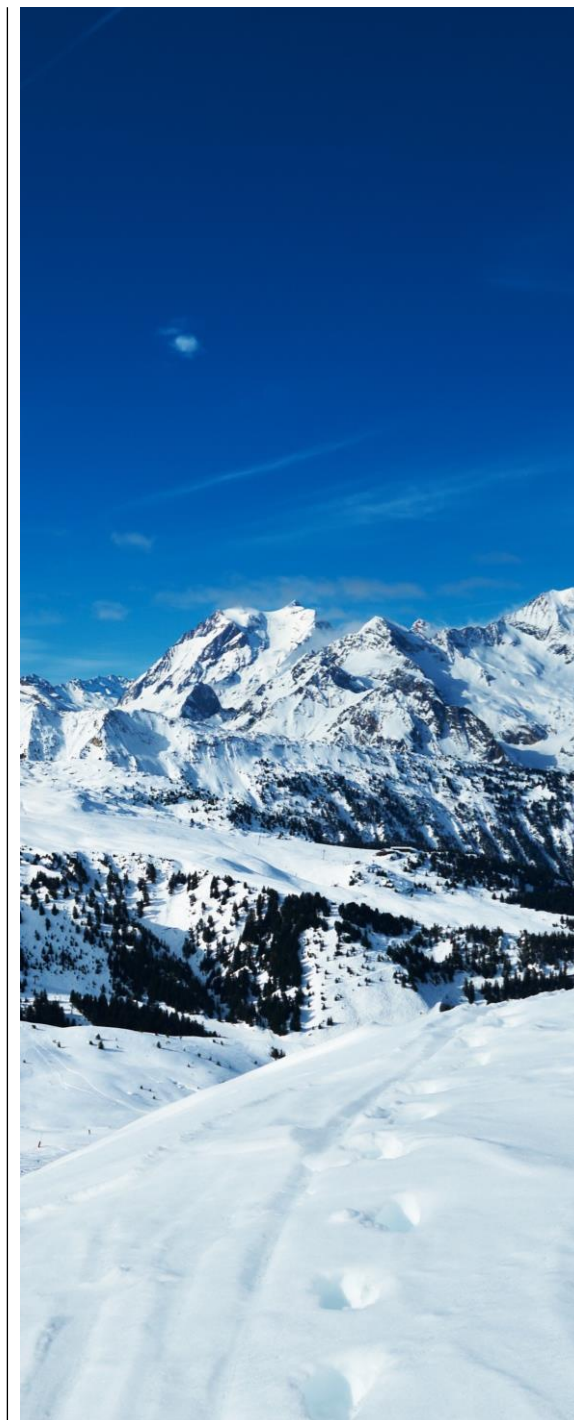
- Réunir les deux régions des Alpes françaises (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) sous un même projet sportif universel qui contribuerait à améliorer l'accès au sport et à développer la zone sur les plans économique et social, et **accorderait une importance prioritaire à la protection de l'environnement et aux avantages au profit des communautés locales.**

- **Tirer parti de l'expérience** liée à l'organisation récente de compétitions internationales de sports d'hiver, ainsi que du soutien apporté par des acteurs dévoués issus des institutions impliquées, relevant aussi bien du monde du sport que des autorités publiques
- **Livrer des Jeux responsables qui exploitent les ressources de manière consciencieuse** en recourant à des sites existants et à des solutions durables et pérennes sur le plan économique
- **Soutenir la transition écologique** dans le domaine du sport et des régions montagneuses

Accueillir une nouvelle édition des Jeux Olympiques et Paralympiques représente une occasion de **continuer dans la lancée positive de Paris 2024** en :

- Promouvant les bienfaits du sport pour la santé ;
- Renforçant la sensibilisation aux enjeux du développement durable ;
- Contribuant à la sensibilisation et à l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Proposant une expérience plus inclusive par l'intermédiaire des moyens numériques et des médias.

La vision des Alpes françaises 2030 consiste à élargir les programmes sociaux, économiques et de développement durable établis par Paris 2024 et à les adapter aux disciplines de sports d'hiver, tout en se concentrant sur les besoins spécifiques des régions et sur les défis uniques auxquels les destinations de sports d'hiver sont confrontées face au changement climatique.



ALIGNEMENT STRATÉGIQUE SUR LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT À LONG TERME

Le concept des Alpes françaises pour les Jeux de 2030 a été conçu sur la base des politiques et des investissements existants. Il est en outre, dans son ensemble, en adéquation avec les plans à long terme mis actuellement en œuvre dans les régions alpines, afin de garantir que tout aménagement respecte l'environnement des montagnes tout en promouvant des infrastructures et des opportunités modernes, respectueuses du climat et accessibles.

De manière plus spécifique, les Jeux de 2030 s'aligneraient sur les objectifs régionaux dans les domaines suivants :

Développement économique et durable

Les deux régions des Alpes françaises souhaitent stimuler la croissance locale en dynamisant l'activité économique, en promouvant l'entrepreneuriat et en créant des opportunités d'emploi durable.

- La région Auvergne-Rhône-Alpes a mis au point des plans prévoyant des investissements à hauteur de 1,2 milliard d'EUR pour renforcer l'industrie régionale, parvenir à une plus grande souveraineté économique et encourager l'innovation.
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a quant à elle adopté un « budget 100 % vert », dont les dépenses et investissements sont évalués puis sélectionnés selon leur impact écologique, ainsi qu'un « schéma régional de développement du tourisme et des loisirs », afin de promouvoir un tourisme à la fois durable et résilient.
- Les politiques des deux régions en matière de sport prônent l'éducation physique et ont pour objectif de développer les installations sportives dans l'optique d'accueillir des compétitions locales et de grandes compétitions de niveau mondial.

Mobilité innovante et soucieuse du climat

- Région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - Plans existants pour passer à une mobilité sans carbone et se mettre en conformité avec l'Accord de Paris sur le climat d'ici à 2050.
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - Stratégie existante pour passer à une mobilité sans carbone tout en relevant les défis sociaux et les changements de mode de vie.
 - Volonté d'agrandir le réseau ferroviaire

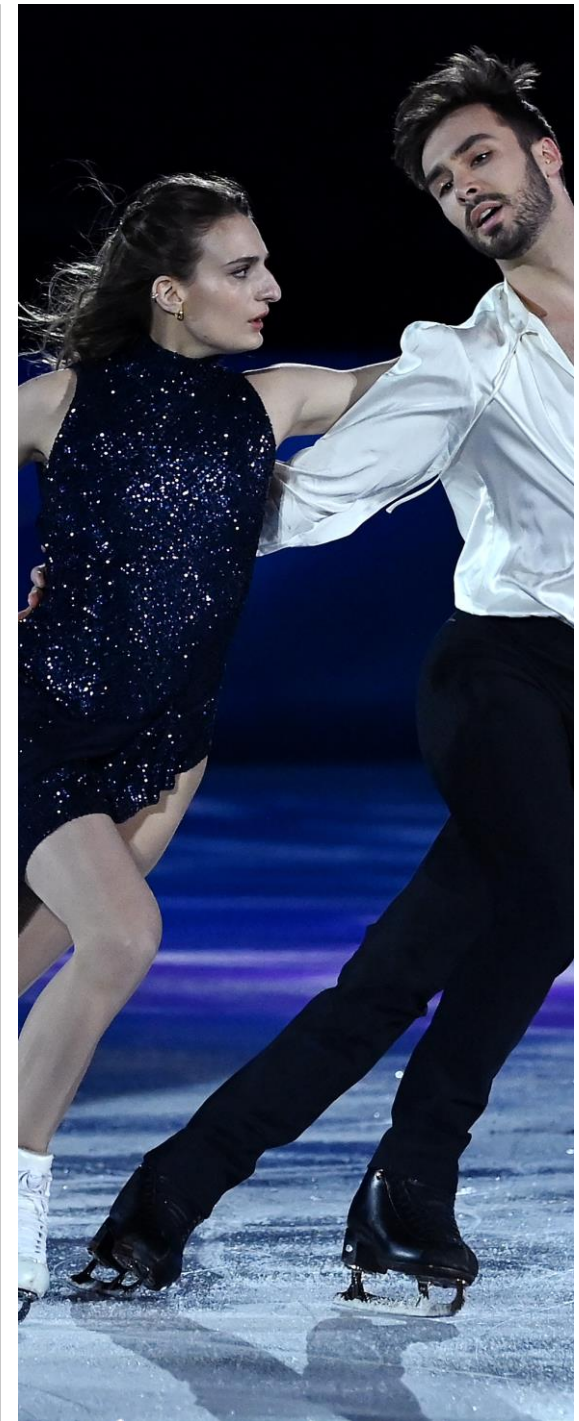
→ Les Jeux sont en accord avec les plans existants pour le développement à long terme des régions montagneuses

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'IMPACT ET D'HÉRITAGE

La stratégie des Alpes françaises 2030 s'articule autour de l'édifice d'un héritage pérenne, équitable et viable, axé sur des priorités d'ordres environnemental, économique et social visant à amplifier les impacts et les avantages à long terme de Paris 2024.

- La stratégie en matière d'héritage pour 2030 entend opérer des changements de mode de vie pour les rendre plus durables, et renforcer le rôle du sport dans la société auprès du plus grand nombre de personnes possible en améliorant les installations, la formation, l'économie, l'emploi, l'environnement, le développement du sport, l'inclusion, l'éducation et l'égalité.
- La stratégie en matière d'héritage serait alignée sur les plans à long terme du gouvernement français et des régions concernées, sur l'Agenda olympique 2020 et l'Agenda olympique 2020+5 du CIO, ainsi que sur les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies. Elle serait amenée à évoluer à la lumière du dialogue continu mené avec des parties prenantes clés telles que des organismes publics, le secteur financier, la société civile et le mouvement sportif au sens large, dont font notamment partie les athlètes, les fédérations sportives et le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) de Paris 2024.
- Pour que Paris 2024 laisse un héritage le plus large possible, certains programmes spécifiques pourraient être adaptés et élargis aux disciplines des sports d'hiver dans le but d'inculquer les valeurs olympiques dans les régions montagneuses et de répondre aux besoins propres aux communautés locales :
 - Semaine olympique et paralympique consacrée aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver
 - Élargissement du programme « Génération 2024 » pour le transformer en « Génération 2030 » (axé sur la jeunesse et l'éducation olympique)
 - Mise à profit des programmes destinés aux supporters olympiques, tels que « Club Paris 2024 » et « Allez les Bleus » pour les Jeux Olympiques d'hiver
- Le COJO se chargerait en interne de superviser la mission relative à l'héritage, en collaboration avec les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé. Un comité spécifique serait créé au sein du COJO afin de gérer et mener à bien les projets en matière d'héritage.

→ Possibilité de tirer parti des programmes en matière d'héritage et de la structure de gouvernance mis en place par Paris 2024 pour étendre leur impact et l'adapter au contexte des sports d'hiver



OBJECTIFS EN MATIÈRE D'IMPACT ET D'HÉRITAGE

Thème de l'héritage	Avantages attendus à long terme
Culture et développement créatif	<ul style="list-style-type: none"> Placer la culture au cœur des Jeux pour mêler enrichissement culturel, apprentissage et partage d'expériences
Avantages et objectifs environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer qu'il est tout à fait possible d'organiser une manifestation sportive de grande envergure tout en préservant les ressources naturelles, en promouvant la mobilité durable, en améliorant l'accès et en assurant la transition énergétique Sensibiliser les jeunes et les populations urbaines aux conséquences du changement climatique dans les zones montagneuses
Avantages sur le plan économique	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'innovation et l'attrait des Alpes françaises en tant que destination populaire pour les sports d'hiver Mettre au point un modèle commercial durable pour le tourisme tout au long de l'année Attirer les investisseurs et encourager l'innovation et la création de start-ups Diversifier l'économie des Alpes françaises Renforcer et élargir l'industrie locale
Sport pour tous et activité physique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les avantages de pratiquer une activité physique régulière et renforcer la sensibilisation à son importance, plus particulièrement auprès des jeunes Donner accès à des enfants et à des jeunes à la pratique de sports en montagne et en extérieur Faire valoir l'importance de pratiquer une activité sportive au quotidien dans les établissements scolaires et à des fins de santé publique globale Toutes les stations censées accueillir les Jeux devraient mettre en œuvre les meilleures pratiques pour recevoir les personnes en situation de handicap, conformément aux normes françaises en matière de tourisme et de handicap, et créer des « vallées inclusives » à travers les Alpes françaises.
Développement du sport de compétition	<ul style="list-style-type: none"> Susciter un regain d'intérêt pour le développement des sports d'hiver de compétition dans les Alpes françaises
Développement social par le sport	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur le sport pour bâtir une société plus inclusive, plus solidaire et plus accessible Élaborer des politiques d'aménagement du territoire qui garantissent un avenir et une qualité de vie favorables à tous ses résidents en améliorant l'accessibilité des infrastructures Faire des Alpes françaises 2030 des Jeux exemplaires en matière d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion
Compétences humaines, réseaux et innovations	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la parité au sein du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, dans la structure de gouvernance et sur l'aire de compétition

OPPORTUNITÉS

- Une vision des Jeux alignée sur les aspirations locales visant à évoluer vers un tourisme plus durable dans les régions de montagne à la lumière du changement climatique
- Promouvoir les Alpes françaises en tant que plateforme majeure du tourisme et des sports d'hiver
- Le projet peut s'appuyer sur les plans socio-économiques et environnementaux et les politiques déjà en place dans les deux régions pour fixer des objectifs visant à répondre aux besoins au niveau local
- Possibilité de tirer parti des programmes en matière d'héritage et de la structure de gouvernance mis en place par Paris 2024 pour étendre leur impact et l'adapter au contexte des sports d'hiver. Les priorités et les programmes doivent être définis peu après Paris 2024 afin d'assurer leur bonne mise en œuvre

DOMAINES À SURVEILLER

- Les plans de gouvernance des programmes en matière d'héritage des Alpes françaises 2030 après la dissolution du COJO doivent être affinés
- L'étude d'impact économique doit se conformer aux lignes directrices de l'OCDE relatives à l'impact socio-économique des grands événements.

PLAN DIRECTEUR DES SITES



PLAN DIRECTEUR DES SITES

Le plan directeur des sites repose sur les principes directeurs suivants :

- Utiliser un maximum de sites existants et s'aligner sur les stratégies de développement à long terme existantes ;
- Prendre en compte les exigences sportives et techniques des Jeux Olympiques et Paralympiques en stricte conformité avec les spécifications des Fédérations Internationales ;
- Laisser un héritage au profit des régions, des citoyens et du mouvement sportif olympique et paralympique ;
- Prendre en compte les questions environnementales et rationaliser le budget dans la mesure du possible, en privilégiant les sites existants et en s'efforçant de regrouper les sites selon une approche cohésive ;
- Contribuer positivement au développement économique et régional des deux régions et de la France, en assurant l'équilibre géographique et en offrant un cadre unique aux visiteurs et aux participants des Jeux.

À la lumière des principes directeurs susmentionnés, le plan directeur des sites est structuré autour des quatre zones suivantes :

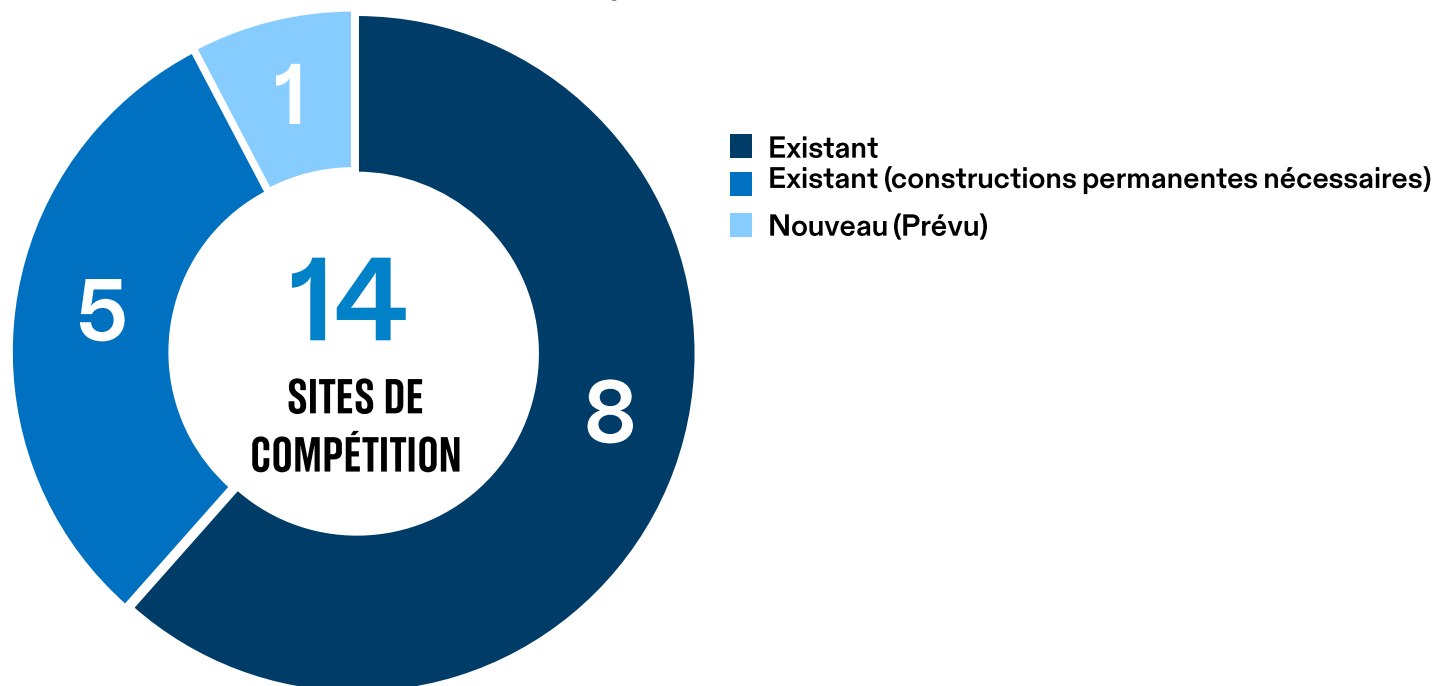
- **Zone Haute-Savoie** : Ski de fond (La Clusaz) et biathlon (Le Grand Bornand) avec un nouveau village olympique à Chinaillon (complexe hôtelier privé)
- **Zone Savoie** : Ski alpin (Courchevel et Méribel), saut à ski (Courchevel) et ski de fond pour le combiné nordique (Méribel) avec un nouveau village olympique à mettre en place à Bozel. Sports de glisse à La Plagne avec un complexe hôtelier existant faisant office de village olympique (déjà utilisé en 1992)
- **Zone Briançon** : Ski acrobatique et snowboard à Serre Chevalier et Montgenèvre, avec un nouveau village olympique à mettre en place à Briançon
- **Zone Nice** : Hockey sur glace 1 et 2, patinage artistique / patinage de vitesse sur piste courte et curling, avec un nouveau village olympique à mettre en place à Nice

Un site doit encore être déterminé pour les épreuves de patinage de vitesse, sachant qu'il n'existe aucun site adapté en France à l'heure actuelle. Deux sites se trouvant en dehors du territoire français font actuellement l'objet d'une évaluation conformément aux principes du plan directeur.



PLAN DIRECTEUR DES SITES - ALIGNEMENT SUR L'AGENDA OLYMPIQUE 2020

93 % de sites de compétition existants ou temporaires



- Plan directeur des sites aligné sur l'Agenda olympique 2020 – 93 % des sites de compétition sont existants ou temporaires
- 1 nouveau site doit être construit pour les sports de glace indépendamment des Jeux. Il laissera un héritage indéniable dans la mesure où il remplacera une patinoire vieillissante
- 3 villages olympiques seront créés à Bozel, Briançon et Nice pour répondre aux besoins en hébergement à long terme
- Hypothèse : Utilisation d'un site de patinage de vitesse existant (à confirmer)

5 VILLAGES OLYMPIQUES



Nice (1 500 lits) : Construction prévue conformément aux plans d'hébergement à long terme

Briançon (1 250 lits) : Construction prévue conformément aux plans à long terme

Chinailon / Le Grand-Bornand (700 lits) : Appartements saisonniers prévus

La Plagne (600 lits) : Hôtel existant

Bozel (700 lits) : Construction prévue conformément aux plans à long terme

CIRTV / CPP

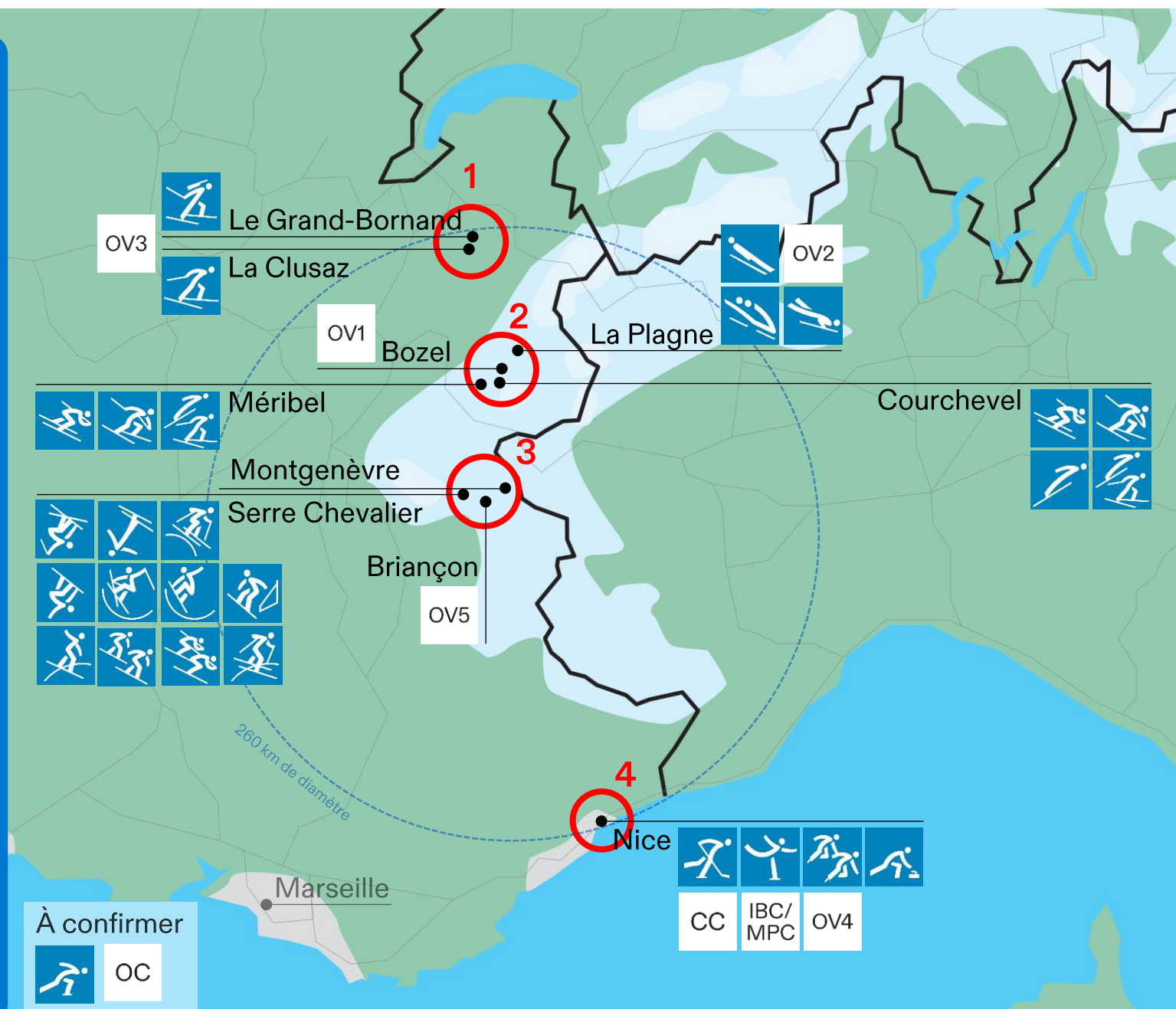
- Centre d'exposition existant de 13 000 m² nécessitant des travaux permanents et une extension temporaire

PLAN DIRECTEUR DES SITES

PLAN DIRECTEUR DES SITES

Concept en plusieurs pôles répartis sur quatre zones principales, avec cinq villages olympiques pour permettre aux athlètes de ne pas trop s'éloigner des sites au sein desquels ils disputent leurs compétitions :

- **1. Zone Haute-Savoie :** Ski de fond (La Clusaz) et biathlon (Le Grand Bornand)
- **2. Zone Savoie :** Ski alpin (Courchevel et Méribel), saut à ski (Courchevel) et ski de fond pour le combiné nordique (Méribel) ainsi que sports de glisse à La Plagne
- **3. Zone Briançon :** Ski acrobatique et snowboard à Serre Chevalier et Montgenèvre
- **4. Zone Nice :** Hockey sur glace 1 et 2, patinage artistique / patinage de vitesse sur piste courte, curling, CIRTV / CPP et cérémonie de clôture
- Patinage de vitesse prévu sur un site existant en dehors du territoire français (à confirmer)
- Site(s) de la cérémonie d'ouverture - à confirmer
- **Dates proposées pour les Jeux :**
 - Jeux Olympiques : 1 - 17 février
 - Jeux Paralympiques : 1 - 10 mars



APERÇU DU PLAN DIRECTEUR DES SITES

Sports / disciplines		Sites de compétition proposés	Statut	Capacité des Jeux
Ski alpin	Descente	Piste de l'Éclipse, Courchevel (hommes) Roc de Fer, Méribel (femmes)	Existant	14 500 *
	Super G			
	Super combiné			
	Slalom géant			
	Slalom			
Biathlon	Biathlon	Stade Sylvie Becaert, Le Grand-Bornand	Existant (travaux permanents)	20 000
Bobsleigh	Bobsleigh	La Plagne	Existant (travaux permanents)	12 000
	Skeleton			
Luge	Luge			
Ski de fond	Ski de fond	La Clusaz	Existant	12 500
Curling	Curling	Nice - Palais Nikaïa	Existant	4 000
Hockey sur glace	Hockey sur glace 1	Nice – Stade Allianz Riviera	Existant (importants travaux permanents)	15 500
	Hockey sur glace 2	Nice – Stade Allianz Riviera	Existant (importants travaux permanents)	15 500

*La commission recommande de revoir les chiffres (voir pages 22 et 24)

APERÇU DU PLAN DIRECTEUR DES SITES

Sports / disciplines		Sites de compétition proposés	Statut	Capacité des Jeux
Patinage	Patinage de vitesse sur piste courte	Nice - Plaine du Var	Prévu indépendamment des Jeux	8 000 – 10 000
	Patinage artistique			
	Patinage de vitesse	Anneau de vitesse existant à l'étranger (à confirmer)	Existant (à confirmer)	À confirmer
Saut à ski	Saut à ski NH/LH	Tremplin de Courchevel	Existant	9 700 *
Saut à ski / Combiné nordique	Saut à ski NH/LH	<ul style="list-style-type: none"> Tremplin de Courchevel (saut à ski) Méribel, Altiport (ski de fond) 	Existant	9 700 * 9 700 *
Snowboard / Ski acrobatique	Sauts ski acrobatique	Serre Chevalier (Villeneuve)	Existant (travaux permanents)	6 500
	Bosses ski acrobatique			
	Half-pipe FS / SB			
	SGP SB	Montgenèvre (Envers)	Existant (travaux permanents)	8 000
	Ski slopestyle FS / SB			
	Big Air FS / SB			
	Ski cross FS / SB			

*La commission recommande de revoir les chiffres (voir pages 23 et 25)

PLAN DIRECTEUR DES SITES : ZONE HAUTE-SAVOIE

- 2 sites de compétition
- Village olympique 3
- Distance par la route
 - La Plagne : 110 km
 - Briançon : 190 km
 - Nice : 610 km

Chinailon
Village olympique 3

Le Grand-Bornand
Biathlon

La Clusaz
Ski de fond

1490 m

Image Landsat / Copernicus
Image © 2024 Maxar Technologies
Image © 2024 Airbus

Google Earth

BIATHLON

STADE SYLVIE BECAERT, LE GRAND BORNAND



Statut	Existant (travaux permanents)
Construction	2010 (modernisation en 2023)
Travaux futurs	S/O
Capacité	20 000 (6 000 places assises / 14 000 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Public

- Le site a accueilli plusieurs Championnats du monde et Coupes du monde de biathlon de l'IBU. Ses pistes sont homologuées et il dispose des infrastructures sportives nécessaires, y compris des stands de tir fixes
- Accueillir les Championnats du monde de l'IBU en 2028 ou en 2029 (l'hôte sera sélectionné par l'IBU à l'automne 2024) serait l'occasion d'accélérer le développement d'infrastructures durables et permettrait de faire office d'épreuve test en amont des Jeux Olympiques
- Le complexe de diffusion situé à proximité de l'aire d'arrivée serait trop petit pour les Jeux Olympiques d'hiver. Un espace supplémentaire (de 7 140 m²) a été identifié sur un terrain de football situé à 600 m du site
- Dans la mesure où la route principale qui traverse le village serait bloquée pendant les Jeux, des aménagements des infrastructures de transport ont été identifiés pour contourner l'aire d'arrivée afin de ne pas perturber le fonctionnement du village
- Sachant qu'une grande partie des terrains nécessaires aux fins des opérations appartiennent à des propriétaires privés et que les accords d'utilisation signés pour les Coupes du monde expireront fin 2025, de nouveaux accords d'utilisation des terrains doivent être conclus dès que possible afin de s'assurer que les périodes d'utilisation partagée et exclusive sont beaucoup plus longues pour les Jeux
- L'IBU a confirmé que toutes les conditions sont remplies sur le plan technique pour que les épreuves sportives se déroulent convenablement (pistes et champs de tir)

SKI DE FOND

LES CONFINS, LA CLUSAZ



Statut	Existant
Construction	Avant 1980
Travaux futurs	S/O
Capacité	12 500 (1 500 places assises / 11 000 places debout)
Propriétaire	Public/privé
Exploitant	Privé

- Le site offre un grand espace en extérieur en haute altitude (env. 1 400 m) et suffisamment d'espace pour les secteurs opérationnels, les tribunes et le complexe de diffusion
- Les conditions topographiques devraient permettre d'aménager facilement l'espace conformément aux normes et les spectateurs pourraient voir l'ensemble de l'aire de compétition depuis une seule zone
- La majeure partie de l'infrastructure du site devrait être temporaire. Le site devrait être restauré avant d'être restitué pour servir principalement à des fins d'agriculture à l'issue des Jeux. Un bâtiment permanent restera pour servir de centre de ski de fond afin de développer la pratique de ce sport auprès des jeunes et au plus haut niveau
- L'accès routier est limité mais suffisant pour assurer un service de navette depuis le village. Afin de faciliter les opérations de transport, le village pourrait être fermé aux transports non accrédités et prévoir des installations pour les spectateurs afin d'alléger la pression sur les plateformes de transport
- Le site a déjà été visité par la FIS et devrait être homologué en hiver 2025 au plus tard

PLAN DIRECTEUR DES SITES : ZONE SAVOIE

- 5 sites de compétition
- Villages olympiques 4 et 5
- Distance par la route
 - La Clusaz : 110 km
 - Briançon : 200km
 - Nice : 520km

La Plagne
Bobsleigh, skeleton, luge, village olympique 4

Bozel
Village olympique 5

Méribel
Ski alpin (dont : GSL, DH, SG), combiné nordique

Courchevel
Ski alpin (dont : GSL, DH, SG), saut à ski / combiné nordique

6.72 km

SKI ALPIN

COURCHEVEL – LE PRAZ



Statut	Existant
Construction	2020/2021
Aire(s) d'arrivée	1
Capacité	14 500 (3 000 places assises / 11 500 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Privé

- Le site a récemment accueilli les épreuves masculines de ski alpin dans le cadre des Championnats du monde de la FIS en 2023
- Deux grands sites permanents peuvent répondre aux besoins de plusieurs secteurs fonctionnels, tels que le centre médias sur site
- Bien que l'espace opérationnel semble limité autour de l'aire d'arrivée, environ 12 000 m² ont été identifiés pour installer le complexe de diffusion et d'autres opérations liées aux Jeux (combiné au saut à ski). Cependant, le terrain en question est détenu par plusieurs propriétaires privés et des accords doivent encore être conclus pour pouvoir l'exploiter pendant les Jeux
- Le site jouxte le site de saut à ski, ce qui offre des possibilités de superposition, mais pourrait aussi engendrer des difficultés en termes de circulation des spectateurs :
 - Normalement, les épreuves de ski alpin devraient se tenir le matin et les épreuves de saut à ski en fin de journée (éclairage de l'aire de compétition existant et utilisable)
 - La capacité du site proposé (14 500 personnes) doit être fortement réduite (d'environ 1/3) pour alléger la pression sur l'espace en superposition et les transports
- La FIS a confirmé que le site de Courchevel remplit les conditions nécessaires pour accueillir des épreuves des Jeux Olympiques d'hiver sur un site existant sans recourir à des aménagements substantiels. La FIS a exprimé des inquiétudes quant au fait que, si les compétitions devaient être décalées de plus de trois jours en raison des conditions météorologiques, cela pourrait avoir des conséquences considérables non seulement sur le programme dans son ensemble, mais aussi sur la capacité de l'organisation à maintenir les sites de compétition au plus haut niveau.
- L'équipe des Alpes françaises 2030 a prévu de mener des études plus approfondies sur l'espace, le transport et le calendrier des compétitions

SAUT À SKI / COMBINÉ NORDIQUE

COURCHEVEL - LE PRAZ



Statut	Existant
Construction	1990 (modernisation en 2021)
Travaux futurs	Modernisations régulières prévues jusqu'en 2030
Capacité	9 700 (1 200 places assises / 8 500 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Privé

- Le site a accueilli la Coupe continentale de saut à ski de la FIS à quatre reprises entre 2000 et 2011. Deux Coupes de la FIS se sont disputées sur le tremplin normal du site en février 2006.
- Deux grands sites permanents peuvent répondre aux besoins de plusieurs secteurs fonctionnels, tels que l'installation d'un centre médias sur site
- Bien que l'espace opérationnel semble limité autour de l'aire d'arrivée, environ 12 000 m² ont été identifiés pour installer le complexe de diffusion et d'autres opérations liées aux Jeux (combiné au ski alpin). Cependant, le terrain est détenu par plusieurs propriétaires privés et des accords doivent encore être conclus pour pouvoir l'exploiter pendant les Jeux
- Le site jouxte le site de ski alpin, ce qui offre des possibilités de superposition, mais pourrait aussi engendrer des difficultés en termes de circulation des spectateurs
 - En principe, les épreuves de ski alpin devraient se tenir le matin et les épreuves de saut à ski en fin de journée (éclairage de l'aire de compétition existant et utilisable)
 - La capacité du site proposé (9 700 personnes) doit être fortement réduite (d'environ 1/3) pour alléger la pression sur l'espace en superposition et les transports
- La FIS a déclaré que les tremplins devaient faire l'objet d'une remise à niveau pour satisfaire aux normes de la FIS actuellement en vigueur (les certificats relatifs au grand tremplin et au tremplin normal arriveront à échéance en 2028)
- L'équipe des Alpes françaises 2030 a prévu de mener des études plus approfondies sur l'espace, le transport et le calendrier des compétitions

SKI ALPIN

MÉRIBEL



Statut	Existant
Construction	1990 (modernisation en 2021)
Aire(s) d'arrivée	1
Capacité	15 500 (3 000 places assises / 12 500 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Privé

- Le site a accueilli les courses féminines lors des Championnats du monde 2023 de ski alpin de la FIS
- Certaines opérations pourraient être mutualisées avec Courchevel, qui se trouve à 15 minutes de route et est relié par télésiège : Le même complexe de diffusion a été utilisé durant les Championnats du monde (complexe de diffusion principal situé à Courchevel – Le Praz ; complexe de diffusion satellite situé à Méribel)
- Organiser les compétitions féminines et masculines sur des sites se trouvant à 20 minutes de distance permet d'utiliser le même site pour les célébrations et la place des médailles, et permet aux CNO et à d'autres parties prenantes de gagner considérablement en efficacité pour le déroulement de leurs opérations
- En organisant les opérations de manière réfléchie, la majeure partie de la station pourra être utilisée en parallèle à des fins de tourisme pendant toute la saison hivernale
- Une route reliant Méribel et Courchevel permet d'assurer le transport des spectateurs
 - La capacité du site proposé (15 500 personnes) doit être revue à la baisse
- La FIS a confirmé que le site de Méribel remplit les conditions nécessaires pour accueillir des épreuves des Jeux Olympiques d'hiver sur un site existant sans recourir à des aménagements substantiels

COMBINÉ NORDIQUE (SKI DE FOND)

MÉRIBEL



- Le site de ski de fond pour le combiné nordique se trouve à seulement 15 minutes de route et de téléphérique du site de saut à ski situé à Courchevel - Le Praz
- Le site offre une vue magnifique aux spectateurs et pour la télévision
- Le petit aéroport à proximité offre un grand espace plat en plein air pour répondre aux besoins opérationnels
- La capacité du site proposé (9 700 personnes) doit être revue en tenant compte des capacités des sites de saut à ski et de ski alpin (voir remarques pour Courchevel)

Statut	Existant
Construction	1980 (modernisations régulières)
Travaux futurs	S/O
Capacité	9 700 (1 200 places assises / 8 500 places debout)
Propriétaire	Public/privé
Exploitant	Privé

BOBSLEIGH, SKELETON, LUGE

LA PLAGNE



Statut	Existant (travaux permanents)
Construction	1990 (travaux d'homologation en 2023)
Travaux futurs	Travaux de modernisation prévus
Capacité	12 000 (12 000 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Public

- Le site a accueilli plusieurs Coupes du monde et Championnats du monde
- Des modernisations régulières ont été effectuées, avec notamment le passage à une technologie de fabrication de glace propre
- Le parking situé sous le site est suffisamment vaste pour installer un complexe de diffusion
- La capacité du site proposé (12 000 personnes) doit être revue pour tenir compte des capacités de transport
- Bon modèle commercial pour l'héritage tiré des Jeux Olympiques d'hiver de 1992 : budget opérationnel annuel presque entièrement financé par des revenus privés
- Des travaux s'élevant à 18 millions d'EUR sont prévus pour la rénovation des bâtiments, indépendamment des Jeux
- Les FI concernées ont confirmé que le site est conforme aux exigences des FI, mais que des modernisations mineures doivent être effectuées (vestiaires, entretien, etc.)

PLAN DIRECTEUR DES SITES : ZONE BRIANÇON



- 2 sites de compétition
- Village olympique 2
- Distance par la route
 - La Clusaz : 190 km
 - La Plagne : 200km
 - Nice : 370km

SKI ACROBATIQUE / SNOWBOARD

Sauts, Half-pipe, bosses

SERRE CHEVALIER



Statut	Existant (travaux permanents)
Travaux futurs	Terrassement
Aire(s) d'arrivée	2
Capacité	6 500 (1 500 places assises / 5 000 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Privé

- Des travaux de modernisation doivent être réalisés pour améliorer la piste de bosses (enlèvement du télésiège existant) et un terrassement doit être effectué pour construire la rampe de half-pipe
- La piste de bosses proposée semble étroite et devrait être élargie - il pourrait être nécessaire d'abattre des arbres, les arbres en question ne se trouvant pas dans une zone protégée
- L'espace est suffisant pour répondre aux besoins opérationnels autour de l'aire d'arrivée
- Il est possible d'installer davantage de spectateurs le long des aires de compétition des épreuves de half-pipe et de bosses et d'organiser un festival consacré au ski acrobatique et au snowboard (festival de musique, activités sportives, etc.) autour de l'aire d'arrivée

SKI ACROBATIQUE / SNOWBOARD

Big Air (BA), Slalom géant parallèle (SGP), Slopestyle (SS), Ski Cross (SX), Snowboard Cross (SBX)

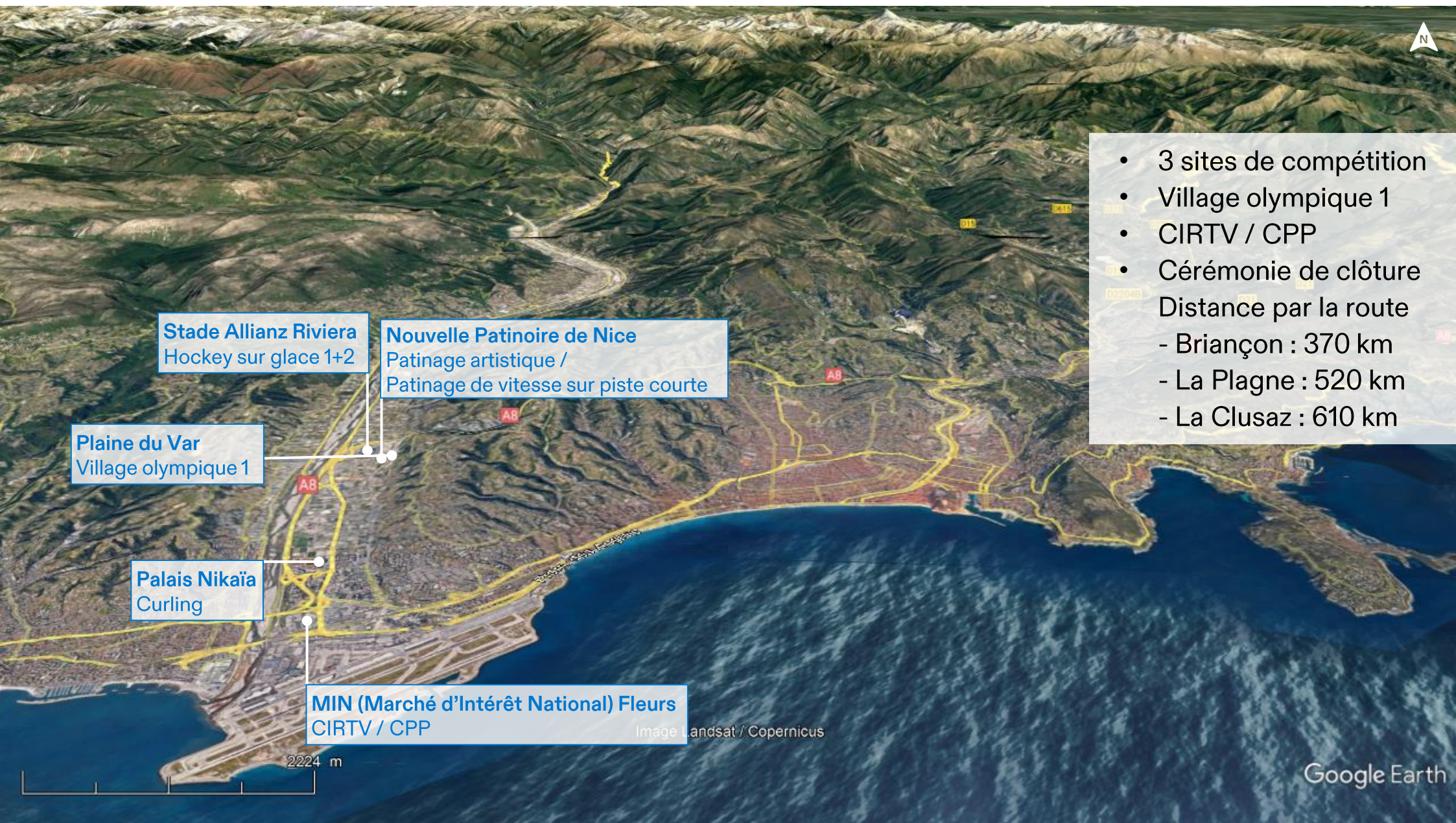
MONTGENÈVRE



Statut	Existant (travaux permanents)
Travaux futurs	Terrassement
Aire(s) d'arrivée	2
Capacité	8 000 (1 500 places assises / 6 500 places debout)
Propriétaire	Public
Exploitant	Privé

- Le site n'a pas accueilli de Coupes du monde de ski acrobatique / snowboard par le passé
- L'espace autour du site est suffisant et compte actuellement 2 000 places de stationnement
- Un tunnel existant sous la station de ski permettrait de limiter les problèmes de circulation au niveau du village
- Une seule route relie Briançon (potentiel site d'un village olympique) à Montgenèvre
- Il est fort probable que les travaux de modernisation/terrassement nécessitent d'abattre quelques arbres, mais qui ne sont pas situés dans une zone protégée
- En organisant les opérations de manière réfléchie, la majeure partie de la station pourra être utilisée en parallèle à des fins touristiques pendant toute la saison hivernale
- Deux pistes alternatives pour les compétitions de ski et de snowboard cross sont actuellement étudiées par la FIS avec l'équipe des Alpes françaises – le meilleur parcours n'a pas encore été déterminé, mais une décision devrait être prise dans les semaines à venir

PLAN DIRECTEUR DES SITES : ZONE NICE



- 3 sites de compétition
 - Village olympique 1
 - CIRTV / CPP
 - Cérémonie de clôture
- Distance par la route
- Briançon : 370 km
 - La Plagne : 520 km
 - La Clusaz : 610 km

HOCKEY SUR GLACE I ET II

STADE ALLIANZ RIVIERA - NICE



Statut	Existant
Construction	2013
Travaux futurs	S/O
Capacité	Hockey sur glace 1 : 15 500 Hockey sur glace 2 : 15 500
Propriétaire	Public
Exploitant	Privé

- Les épreuves de hockey sur glace I et II seraient organisées dans le stade de football du Nice Football Club
- Le site devrait faire l'objet de quelques aménagements temporaires : toit, patinoires, système de climatisation (pour contrôler l'humidité et la température) et des sièges supplémentaires
- D'autres études sont actuellement en cours, notamment en ce qui concerne les coûts des patinoires temporaires, du toit et des sièges. Les résultats sont attendus pour la fin du mois de juillet
- Transformer le stade de football pour y installer des patinoires signifierait également que le club de football ne pourrait pas l'utiliser pendant une partie de la saison
- Selon l'IIHF, la proposition présente à la fois des opportunités intéressantes, en permettant de jouer dans un cadre unique, mais aussi des défis évidents, liés au fait de jouer dans un stade « temporaire » (notamment sur les plans de la qualité de la glace, de l'organisation des épreuves tests, etc.).
- Des études étant toujours en cours, le CIO a recommandé de prévoir un « plan B » dans des patinoires existantes situées un peu plus loin dans la région (il semblerait que d'autres options soient envisageables)

PATINAGE ARTISTIQUE / PATINAGE DE VITESSE SUR PISTE COURTE

PLAINE DU VAR - NICE

Nouveau site prévu



Statut	Nouveau
Construction	Pour le 1 ^{er} trimestre 2029
Capacité	8 000 à 10 000 Après les Jeux : 5 000
Propriétaire	Public
Exploitant	À confirmer

- Le site attenant au stade de football Allianz Riviera a été identifié comme site potentiel pour la construction d'une nouvelle patinoire à Nice
- Le terrain appartient à la Ville de Nice et les travaux de construction sont prévus de septembre 2027 à septembre 2029
- Des discussions sont en cours avec l'ISU pour éventuellement avancer la date de livraison du site en vue d'y organiser les épreuves tests
- Selon les premières estimations, les coûts d'investissement s'élèvent à 52,5 millions d'EUR jusqu'en 2030.
- Bâtir un nouveau site permanent pour les sports de glace permettrait de laisser un héritage indéniable: Le site serait le nouveau siège du Club de hockey sur glace de Nice, qui joue en première division en France. Il accueillerait également les clubs de patinage artistique et de curling. En outre, il serait mis à la disposition des étudiants et du grand public pendant les soirées et les weekends
- Après les Jeux, la capacité du site serait réduite à 5 000 places assises (contre 8 000 à 10 000 places assises pendant les Jeux)
- La patinoire serait gérée par un organisme public (« Régie Municipale ») à l'issue des Jeux
- Les frais de fonctionnement sont estimés à 2,3 millions d'EUR par an. Des recettes pourraient être générées en ouvrant l'espace de fitness et les deux patinoires au public et en accueillant les matchs à domicile du Club de hockey sur glace de Nice. Selon les estimations, les recettes d'exploitation se stabiliseraient à environ 1,65 million d'EUR par an (valeur 2024), ce qui entraînerait un déficit structurel annuel de 650 000 EUR. La Ville de Nice prévoit de couvrir le solde au moyen d'une subvention publique (couvrant l'utilisation publique du site).
- Le CIO a recommandé de prévoir un « plan B » dans une patinoire existante située un peu plus loin dans la région (et il semblerait que d'autres options soient envisageables)

CURLING

PALAIS NIKAÏA - NICE



Statut	Existant
Construction	2001
Travaux futurs	Patinoire temporaire
Capacité	4 000 (4 000 places assises)
Propriétaire	Public
Exploitant	Public

- Le site est une salle de concert qui n'accueille pas habituellement d'événements sportifs
- Son emplacement central, son accessibilité, son environnement spacieux et ses installations techniques offrent de bonnes conditions pour utiliser le site culturel dans le cadre du concept des Jeux
- Une première évaluation a révélé que la scène pourrait être aménagée en aire de compétition pour accueillir les épreuves de curling
- La Fédération mondiale de curling estime que la zone autour de l'aire de compétition est trop étroite et n'offre pas suffisamment d'espace, en l'état, pour répondre aux besoins opérationnels
- Des études techniques sont en cours pour déterminer les besoins en espaces supplémentaires en vue d'agrandir une extrémité de l'aire de compétition

PATINAGE DE VITESSE

À CONFIRMER

- Le site de patinage de vitesse n'a pas encore été confirmé
- Utiliser un site à l'étranger est l'option privilégiée. Deux sites font actuellement l'objet d'examens, en collaboration avec l'ISU, la décision étant attendue pour l'automne 2024
- La commission soutient cette idée et recommande de tenir compte de l'expérience des athlètes et des spectateurs dans l'évaluation globale
- Si l'option privilégiée n'est pas retenue, une autre option serait d'installer un site temporaire à Nice.

CÉRÉMONIES

Ouverture / Clôture

OUVERTURE : ALBERTVILLE / CHAMONIX / GRENOBLE

(À CONFIRMER)

CLÔTURE : NICE (PROMENADE DES ANGLAIS)

- Les projets relatifs à la cérémonie d'ouverture n'ont pas encore été clairement définis. Il est actuellement envisagé de répartir la cérémonie sur les anciennes villes hôtes olympiques (Albertville, Chamonix et Grenoble)
- Il est proposé que la cérémonie de clôture se tienne sur la Promenade des Anglais, sur le front de mer de Nice, ce qui permettrait d'organiser une célébration publique en plein air
- Les concepts des deux cérémonies doivent encore être approfondis
- La commission estime que les emplacements des cérémonies d'ouverture et de clôture mériteraient d'être examinés de manière plus détaillée, en tenant compte de l'expérience des athlètes et des autres parties prenantes

PLAN DIRECTEUR DES SITES – RETOUR D'INFORMATIONS DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Fédérations Internationales (FI) ont participé activement à l'évaluation du concept des Jeux :

- Le plan directeur des sites a été mis au point en tenant compte des conseils formulés par les FI durant le dialogue permanent / dialogue ciblé
- Les FI sont représentées au sein de la commission de futur hôte par Einars Fogelis (membre) et Colin Grahamslaw (membre *ex officio* et secrétaire général des Fédérations olympiques d'hiver)
- Dans le cadre du dialogue ciblé, les FI ont été invitées à faire part au CIO, avant le 29 février 2024, de leurs commentaires sur l'expérience sportive et sur les sites qui leur sont respectivement proposés
- Le 28 mai 2024, les Alpes françaises 2030 ont échangé avec les Fédérations olympiques d'hiver (WOF) pour examiner le plan directeur des sites et aborder des sujets liés au sport

- Dans l'ensemble, les Fédérations Internationales se sont montrées particulièrement enthousiastes quant à l'expérience sportive et aux sites de compétition proposés, notamment en ce qui concerne les sports de neige
- Les FI suivantes ont fait part de leurs préoccupations vis-à-vis de leur site de compétition respectif :
 - L'ISU s'inquiète du fait qu'aucun site n'est confirmé pour le patinage de vitesse
 - La Fédération mondiale de curling est préoccupée par le manque d'espace autour de l'aire de compétition, le jugeant insuffisant pour répondre aux besoins opérationnels, mais collabore avec l'équipe des Alpes françaises pour trouver une solution
 - Selon l'IIHF, aménager des installations temporaires pour organiser les épreuves de hockey sur glace dans un stade de football existant présente à la fois des opportunités intéressantes, en permettant de jouer dans un cadre unique, mais aussi des défis évidents, liés au fait de jouer dans un stade « temporaire » (notamment sur les plans de la qualité de la glace, de l'organisation des épreuves tests, etc.)

VILLAGES OLYMPIQUES

Le projet des Alpes françaises 2030 propose d'installer cinq villages olympiques : un dans chacun des quatre zones, plus un village réservé aux athlètes des sports de glisse à La Plagne (déjà utilisé pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992).

Tous les sites de compétition seraient situés à moins de 30 minutes du village olympique le plus proche.

Village olympique et paralympique de Nice – Eco-Valley – 1 500 lits

- Il est prévu que le village olympique et paralympique de Nice soit créé dans le périmètre d'un quartier écologique plus vaste qui serait construit à proximité du stade Allianz Riviera.
- Le terrain où le village serait établi (29 000 m²) appartient à la Ville de Nice et un accord sera signé prochainement avec un promoteur de logements sociaux. La construction des unités résidentielles se déroulera de septembre 2027 à octobre 2029, date à laquelle le site sera remis au COJO pour son usage exclusif jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques
- Après les Jeux, le village serait transformé en logements étudiants et en logements sociaux afin de répondre au manque d'hébergements pour ces populations.
- Les deux sites étant proches d'un grand axe routier, la commission recommande de réfléchir à des solutions d'isolation acoustique

Village olympique et paralympique de Briançon – Fort des Têtes – 1 250 lits pour les athlètes de ski acrobatique / snowboard

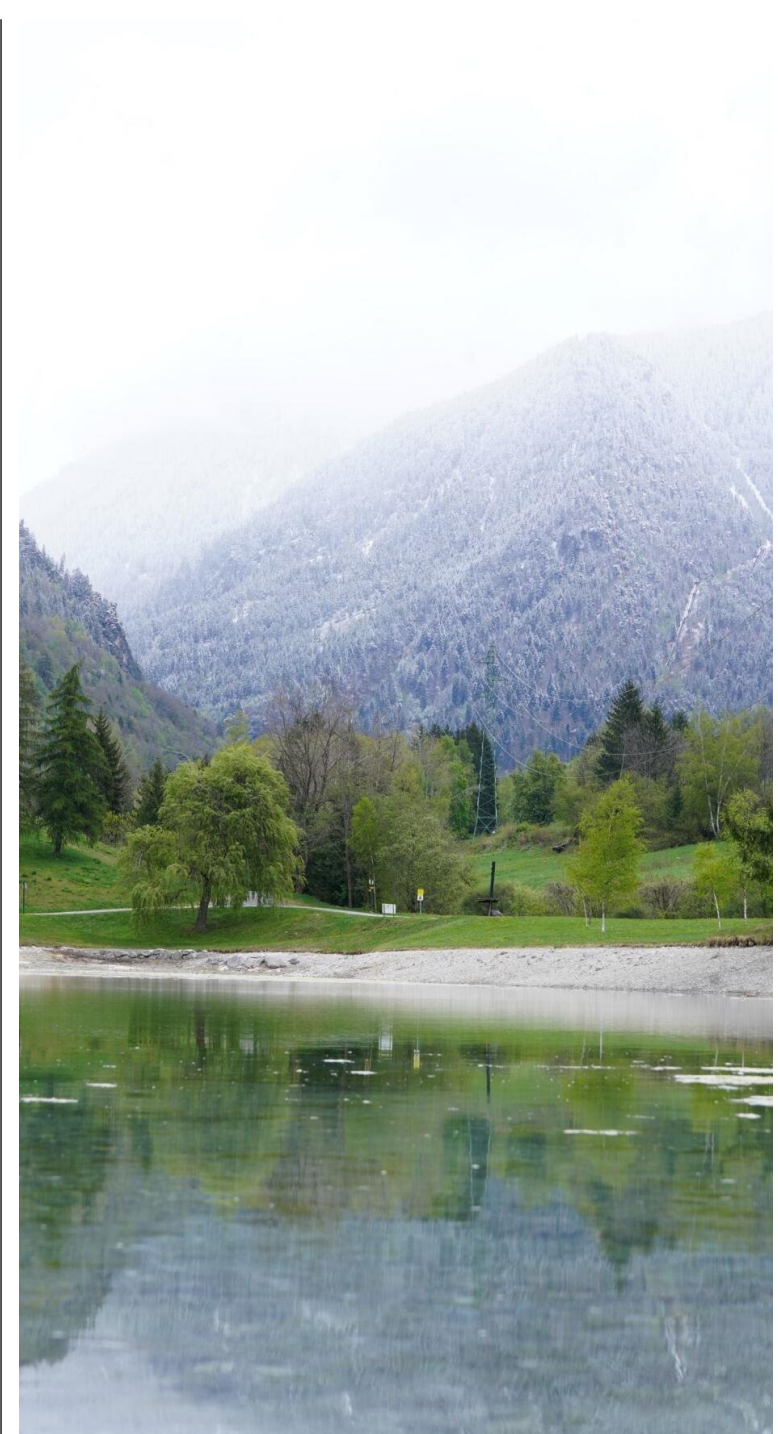
- Il est prévu que le village olympique et paralympique de Briançon soit installé dans une ancienne caserne militaire utilisée par l'armée française jusqu'en 2009. Le site est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO (des études ont été menées pour s'assurer que les travaux de rénovation n'auront aucune incidence sur le patrimoine de l'UNESCO). Appartenant actuellement au ministère de la Défense, un accord est conclu pour transférer la propriété des bâtiments à la Ville de Briançon au 1^{er} juin 2024 aux fins d'un projet de rénovation
- Le projet de rénovation du fort s'inscrit dans un plan de développement à long terme grâce auquel la ville souhaite répondre au manque de logements abordables pour la population locale et les travailleurs saisonniers



- Un promoteur privé se chargera des travaux de rénovation, qui se dérouleront du premier trimestre 2027 au troisième trimestre 2029. Le COJO sera le premier utilisateur des bâtiments après leur rénovation (période d'utilisation exclusive à partir de septembre 2029).
- Dans le cadre du projet de réaménagement urbain, un téléphérique sera construit pour relier le fort au centre-ville de Briançon, venant ainsi compléter l'offre de transport à l'axe routier existant.
- À l'issue des Jeux, le village serait transformé en logements d'environ 300 à 400 unités résidentielles
- Si le projet de développement n'aboutit pas dans les temps, le plan B consisterait à utiliser l'hôtel Club Med existant à Serre Chevalier, qui a déjà été réservé

Village olympique et paralympique de Bozel - 700 lits pour les athlètes de ski alpin, saut à ski et combiné nordique

- À Bozel, le village serait installé dans un nouveau complexe résidentiel, composé d'un hôtel et d'une résidence touristique pouvant abriter 700 lits aux fins des Jeux
- Le projet de développement de la commune de Bozel prévoit également de construire un téléphérique et un grand parc de stationnement pour relier Bozel à Courchevel, que les athlètes et les spectateurs pourraient utiliser pendant les Jeux
- Le village olympique sera aménagé par SAS Development, société dont le capital est détenu majoritairement par le secteur public. Le terrain sera mis à disposition par la Commune de Bozel
- Après les Jeux, le village serait utilisé comme hôtel et résidence de tourisme, avec 28 unités résidentielles supplémentaires créées pour les travailleurs saisonniers
- Dans la mesure où il manquerait environ 200 lits dans le village olympique, des programmes d'incitation devraient être mis en place pour encourager les athlètes à séjourner dans des hôtels de Courchevel / Méribel plutôt que dans le village olympique



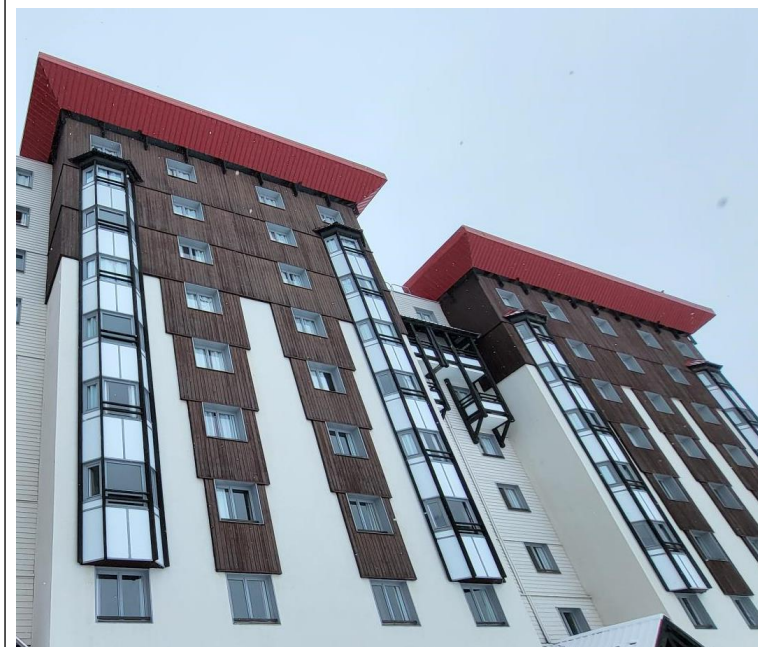
Village olympique et paralympique du Grand Bornand (Chinailon) – 700 lits pour les athlètes de biathlon et de ski de fond

- Le village olympique et paralympique du Grand Bornand serait installé dans une résidence de tourisme dont la construction est prévue pour décembre 2027
- La résidence en question serait composée de neuf bâtiments, pour un total de 138 unités, et serait gérée par l'opérateur privé MMV, avec lequel le COJO signerait un contrat de location
- La demande de permis de construire correspondante a été déposée en février 2024 et devrait être approuvée à l'automne 2024. Les travaux de construction devraient démarrer en mars 2025 et se conformeront aux normes environnementales les plus rigoureuses (certification BREEAM)
- Un accord a été conclu avec une résidence à proximité (Le Roc des Tours) pour fournir les 215 lits supplémentaires nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins des athlètes et des officiels



Village olympique et paralympique de La Plagne– 600 lits pour les athlètes des sports de glisse

- Le village olympique des athlètes pratiquant des sports de glisse serait installé dans l'hôtel Club Med de La Plagne (situé à moins de 10 min du centre des sports de glisse), qui serait entièrement privatisé aux fins des Jeux
- Le Club Med sera entièrement rénové dans les années à venir



VILLAGES OLYMPIQUES - SYNTHÈSE

Village olympique	Nb de lits proposés (Alpes françaises)	Nb de lits nécessaires (CIO)	Statut
Plaine du Var (pôle Nice)	1 500	1 356	Construction prévue conformément aux plans à long terme en matière de logements étudiants
Briançon	1 250	940	Rénovation prévue conformément aux plans à long terme de Briançon, ou autrement : Hôtel existant à Serre Chevalier (Club Med)
Le Grand Bornand (pôle Haute-Savoie)	700	936	Construction d'un hôtel prévue (MMV) pour fin 2027 (bien avant les Jeux) Accords conclus pour réserver 236 lits supplémentaires dans des appartements voisins
La Plagne (pôle Savoie)	600	538	Hôtel existant (Club Med)
Bozel (pôle Savoie)	700	884	Construction prévue conformément aux plans à long terme pour 700 lits, complétée par un programme d'incitation pour encourager près de 200 athlètes à séjourner dans des hôtels à Courchevel/Méribel
Patinage de vitesse	250 (à confirmer)	246	À confirmer
TOTAL	5 000	4 900	

CIRTV / CPP

MIN FLEURS (MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL) - NICE



Statut	Existant (travaux permanents)
Construction	1975. Rénovation / conversion prévue en 2027
Travaux futurs	Rénovation complète prévue d'ici 2027
Superficie totale	CIRTV 13 000 m ² permanents 30 000 m ² temporaires CPP 12 000 m ² temporaires
Zone du site	93 000 m ²
Propriétaire	Public

- Le site de MIN Fleurs proposé est bien desservi et présente l'avantage d'être situé de manière centrale
- Le bâtiment permanent (13 000 m²) sera entièrement rénové indépendamment des Jeux
- Pour répondre aux besoins actuels du CIRTV en termes d'espace net (32 000 m²), des extensions temporaires conséquentes devront être installées (environ 20 000 m²)
- En combinant le CIRTV et le CPP, et donc en leur faisant disposer des services partagés, il serait possible de réduire la taille du CPP de 20 000 m² à 12 000 m²
- OBS a confirmé que cette proposition était faisable sur le principe. Un plan détaillé pour la création d'un CIRTV / CPP commun sera élaboré au stade du COJO



OPPORTUNITÉS

- Plan directeur des sites aligné sur l'Agenda olympique 2020 – 93 % des sites de compétition sont existants ou temporaires (certains sites étant d'ailleurs un héritage des Jeux d'Albertville 1992)
- Le concept de quatre noyaux offrirait la possibilité de faire vivre une expérience des Jeux singulière dans chacun d'entre eux, avec une atmosphère leur étant propre, mais la planification nécessite encore d'être approfondie
- De nombreux sites de compétition en montagne sont déjà régulièrement le cadre de Coupes et Championnats du monde
- Opérateurs de sites expérimentés et capacité d'organisation d'événements (par ex. organisation des Championnats du monde de ski alpin de la FIS 2023) pour certains événements
- Nouveaux villages olympiques prévus à Nice, Briançon et Bozel pour répondre aux besoins en logement dans les trois zones, notamment en logements sociaux et en logements étudiants

DOMAINES À SURVEILLER

- Site du **patinage de vitesse** à confirmer
- **Capacité des spectateurs** tenant compte des capacités de transport, des opérations sur les sites et de la viabilité économique à revoir précautionneusement à la baisse pour le pôle Savoie
- Financement et calendrier de construction des **villages olympiques de Nice , Briançon et Bozel**
- Financement et calendrier de construction pour la **nouvelle patinoire de Nice** proposée. Autres options existantes à identifier pour prévoir un plan B
- Faisabilité économique de l'organisation des compétitions de **hockey sur glace 1 et 2 au stade de football de Nice** à examiner plus en détail et à discuter avec l'IIHF. Dans tous les cas, d'autres options existantes doivent être identifiées pour prévoir un plan B.
- Le site de **curling** n'a pas encore été totalement confirmé par la Fédération Internationale. La FI et l'équipe des Alpes françaises collaborent actuellement sur des travaux supplémentaires visant à agrandir l'espace autour de l'aire de compétition

EXPÉRIENCE DES JEUX



EXPÉRIENCE DES ATHLÈTES

La culture des sports d'hiver est bien établie dans les régions alpines françaises, qui disposent d'un solide écosystème de clubs et de bénévoles et qui accueillent des spectateurs aguerris. Y organiser les Jeux Olympiques permettrait d'offrir aux athlètes une ambiance unique en tirant parti de la culture locale, de la gastronomie et des hébergements typiques des Alpes.

En outre, le projet des Alpes françaises 2030 ne manquera pas de faire vivre aux athlètes des Jeux avec les montagnes des Alpes comme toile de fond. Dans la mesure où ces régions sont particulièrement expérimentées dans l'organisation de compétitions de sports d'hiver et accueillent de nombreux fans passionnés, les Alpes françaises ont pour ambition de remplir les stades en faisant de ces épreuves olympiques des événements de masse.

Les Alpes françaises 2030 ont proposé des idées qui permettraient d'offrir une expérience olympique unique à tous les athlètes dans les quatre zones composant le concept des Jeux décentralisé, notamment :

- Un concept festif des cérémonies de remise des médailles permettant aux athlètes de différents sports/disciplines de se mêler aux fans et de célébrer avec eux
- Un concept des cérémonies qui privilégiera la participation d'un maximum d'athlètes. Pour l'heure, il est prévu que la cérémonie d'ouverture se déroule dans les trois sites historiques des Jeux Olympiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Albertville, Grenoble et Chamonix), tout en explorant la possibilité que les athlètes soient présents dans un seul et même site. La cérémonie de clôture se déroulerait à Nice, avec un concept de célébration en plein air, ouvert au public, sur la Promenade des Anglais.

Les commissions des athlètes du CNO et du CNP français ont été impliquées dans tout le processus de développement du concept des Alpes françaises. Lors de la constitution du COJO, une commission des athlètes serait créée, et son président représenterait les intérêts des athlètes dans la structure de gouvernance du COJO.

Un cadre légal solide est établi en France pour préserver l'intégrité du sport, une plateforme spécifique ayant été fondée en 2016 pour lutter contre la manipulation des compétitions sportives. Cette plateforme collabore avec Paris 2024 pour éduquer et informer les athlètes et les parties prenantes quant aux risques associés à la manipulation de compétition, et des programmes pourraient être élargis dans le contexte des Jeux Olympiques d'hiver en France en 2030.



EXPÉRIENCE AU VILLAGE OLYMPIQUE

Le projet des Alpes françaises 2030 propose d'installer cinq villages olympiques : un dans chacun des quatre pôles, plus un village réservé aux athlètes des sports de glisse à La Plagne.

- Tous les sites de compétition et d'entraînement seraient situés à moins de 30 minutes du village olympique le plus proche
- Les villages olympiques mettraient en lumière la gastronomie locale et l'atmosphère des montagnes typique des Alpes françaises
- Bien que le but recherché soit qu'un maximum d'athlètes participe à la cérémonie d'ouverture, des célébrations spéciales seront organisées au même moment dans chaque village, afin que les athlètes qui ne peuvent pas y assister puissent tout de même vivre une belle expérience des Jeux Olympiques
- Seuls les athlètes et les officiels d'équipe seront autorisés à pénétrer dans les villages olympiques, mais des zones spécifiques seront prévues à proximité des sites des compétitions ou des villages olympiques afin que les athlètes puissent célébrer leurs exploits avec leurs amis et leur famille



EXPÉRIENCE DES SPECTATEURS ET DES FANS / MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ

En proposant des expériences numériques et personnelles immersives, l'ambition du projet des Alpes françaises 2030 est d'offrir un spectacle mémorable au plus grand nombre de personnes possible, que ces personnes soient physiquement présentes ou qu'elles se connectent depuis n'importe où dans le monde.

Concernant la mobilisation de la communauté et l'expérience des fans, les Alpes françaises 2030 espèrent pouvoir profiter de l'énergie et de l'engouement suscités par Paris 2024 et créer de nouvelles opportunités uniques en matière d'engagement autour des territoires de montagne :

- Les Alpes françaises 2030 se concentreraient sur la mobilisation des communautés en montagne pendant les quatre saisons, en mettant en place des initiatives axées sur le développement durable, la protection de l'environnement et la promotion de la culture et des traditions montagnardes sur l'ensemble des territoires français
- Certains programmes de mobilisation créés par Paris 2024 seraient reconduits. Il s'agirait notamment de reprendre le Club Paris 2024, la Semaine Olympique et Paralympique et les 30 minutes de sport par jour dans les écoles, afin d'encourager les jeunes générations à pratiquer un sport tout en promouvant les sports d'hiver
 - Pour 2030, un programme de mentorat spécifique serait mis en œuvre dans des établissements scolaires de la région pour familiariser les élèves avec des athlètes olympiques et paralympiques de toutes les nationalités
- Organiser un événement de masse pendant les Jeux (par ex. une course de ski de fond ouverte à tous), mais aussi durant la période précédant les Jeux, afin d'encourager les habitants de toute la France à découvrir plus facilement les sports de montagne tout au long de l'année, permettrait également d'atteindre l'objectif d'organiser des Jeux Olympiques d'hiver « ouverts à tous » en 2030.
- Les concepts décentralisés prévus pour la cérémonie d'ouverture et les cérémonies de remise des médailles contribueraient à promouvoir l'héritage olympique des Alpes françaises et permettraient à un plus grand nombre de personnes d'y participer, en présentiel ou à distance.



OPPORTUNITÉS

- L'expérience en organisation de compétitions de sports d'hiver, la culture locale en matière de sports olympiques, ainsi que les amateurs et les volontaires aguerris contribueraient à assurer une célébration des Jeux Olympiques d'hiver ouverte à tous
- Sites des compétitions à la pointe dans les noyaux de sites en montagne avec en fond une vue spectaculaire sur les Alpes
- Temps de trajet de moins de 30 minutes entre les villages olympiques et leurs sites de compétition respectifs
- Contribution importante des athlètes dans l'élaboration du projet des Jeux / Étant prévu que les athlètes occupent une place centrale dans les opérations du futur COJO
- Possibilité de tirer parti des programmes de mobilisation de Paris 2024, notamment en les adaptant pour les mettre en œuvre dans un contexte hivernal/montagnard, afin de mobiliser l'ensemble du pays autour des Jeux
- À l'instar du « Marathon pour Tous » de Paris, les Alpes françaises 2030 seraient les premières à organiser une épreuve grand public dans le contexte des sports d'hiver (par ex. une course de ski de fond)
- Possibilité de proposer des expériences personnalisées aux fans en exploitant le caractère unique de chaque zone (par ex. manifestation sportive axée sur la jeunesse à Briançon, célébrations autour des sports nordiques à La Clusaz/Le Grand Bornand)

DOMAINES À SURVEILLER

- Élaboration de mesures visant à garantir une expérience olympique unique à tous les athlètes dans le cadre d'un concept décentralisé
- La commission estime que le concept et les emplacements des cérémonies d'ouverture et de clôture mériteraient d'être examinés de manière plus détaillée, en tenant compte de l'expérience des athlètes et des autres parties prenantes
- Pour parvenir à faire fonctionner cinq villages répartis sur quatre zones, les CNO et les FI devraient prévoir des ressources supplémentaires afin de s'assurer que les athlètes sont accompagnés de la meilleure manière

JEUX PARALYMPIQUES



VISION ET CONCEPT DES JEUX PARALYMPIQUES

Le projet des Alpes françaises 2030 vise à **ouvrir les montagnes à tout le monde, toute l'année, et une partie de cette vision consiste à s'assurer que ces régions sont accessibles aux personnes en situation de handicap**, que ces personnes soient des athlètes, des spectateurs, des locaux ou des touristes venus après les Jeux.

Les mêmes sites, de compétition ou autre, que les Jeux Olympiques seraient utilisés aux fins des Jeux Paralympiques. La proposition initiale des Alpes françaises 2030 prévoyait que les six sports paralympiques soient répartis sur les quatre zones proposées pour les Jeux, avec un seul site de compétition par zone (comme illustré à la page suivante). Sur recommandation de la commission, l'équipe des Alpes françaises envisage actuellement de réduire le nombre de zones à deux ou trois (une ou deux zones pour les sports pratiqués sur neige et une zone pour les sports de glace) afin d'optimiser l'expérience proposée aux athlètes et aux spectateurs.

Les Alpes françaises 2030 et les parties prenantes œuvreraient de concert pour faire en sorte que cette édition incite les stations de ski et les sites des Jeux à prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes françaises en matière de tourisme et d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Ces « vallées inclusives » comprendraient des hébergements et des transports accessibles.

L'équipe des Alpes françaises 2030 mène à bien des études pour évaluer dans quelles conditions les sites de compétition se trouvent actuellement en termes d'accessibilité, ainsi que le nombre de chambres accessibles disponibles sur l'ensemble de la zone où se dérouleraient les Jeux, afin de déterminer les travaux à prévoir.

Les Alpes françaises 2030 profiteraient du succès rencontré par les programmes et la dynamique de Paris 2024 pour promouvoir une société plus inclusive. Elles reconduiraient le programme Club Inclusif, qui dispense des formations, fournit des équipements et apporte une aide aux clubs sportifs afin de pourvoir aux besoins des personnes en situation de handicap. Lancé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) avec le soutien du gouvernement, ce programme a déjà bénéficié à 3 000 clubs sportifs, et s'efforcerait d'accroître ce nombre pour 2030 en mettant l'accent sur les sports d'hiver.

La Semaine Olympique et Paralympique serait également reconduite afin de contribuer à sensibiliser les jeunes générations au handicap.

Dans la mesure où la plupart des sites de compétition n'ont à ce jour pas encore organisé d'épreuves handisport internationales, le COJO se rapprocherait des fédérations nationales en vue d'accueillir des événements sportifs de haut niveau dans le cadre d'une stratégie de préparation. Procéder de cette manière serait également une occasion unique de sensibiliser et d'entrer en contact avec des parathlètes et le milieu handisport de la région.

Les Alpes françaises 2030 reprendraient également l'approche adoptée par Paris 2024 en matière de gouvernance pour intégrer plus largement les Jeux Paralympiques au sein du COJO tout en veillant à ce que des ressources spécifiques soient allouées à ce pan des Jeux.

PLAN DIRECTEUR DES SITES

PLAN DIRECTEUR DES SITES

Concept initial en plusieurs pôles répartis sur quatre zones principales, avec quatre villages paralympiques, comme indiqué dans le dossier de candidature déposé le 29 février 2024 par les Alpes françaises

- **Zone Haute-Savoie :** Compétitions paralympiques de ski de fond et de biathlon (Le Grand-Bornand)
- **Zone Savoie :** Compétitions paralympiques de ski alpin (Méribel)
- **Zone Briançon :** Compétitions paralympiques de snowboard (Montgenèvre)
- **Zone Nice :** Compétitions paralympiques de hockey sur glace, de curling en fauteuil roulant, CIRTV / CPP et cérémonie de clôture

L'équipe des Alpes françaises 2030 s'attèle actuellement à revoir le plan directeur des Jeux Paralympiques dans l'optique de réduire éventuellement les zones au nombre de deux, voire à trois au maximum, afin d'offrir aux athlètes et aux spectateurs la meilleure expérience possible. Cette réduction jouerait également favorablement sur le déroulement des opérations et le coût des Jeux.

- **Dates proposées pour les Jeux Paralympiques d'hiver : 1 - 10 mars**



OPPORTUNITÉS

- Cette édition inciterait les stations de ski et les sites des Jeux à prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes françaises en matière de tourisme et d'accessibilité des personnes en situation de handicap
- L'engagement à améliorer l'accessibilité des transports dans la région permettrait non seulement de laisser un héritage positif, mais aussi de faciliter le déroulement des opérations des Jeux
- Possibilité de surfer sur la dynamique impulsée par Paris 2024 et de poursuivre les travaux entrepris dans le cadre d'une multitude de projets, tels que la Semaine Olympique et Paralympique
- Héritage de Paris 2024, comme l'inclusion du sport adapté dans le cadre de l'objectif plus large de promotion de modes de vie plus sains auprès de toutes les populations

DOMAINES À SURVEILLER

- Consolidation en cours des zones pour les sports pratiqués sur neige afin d'optimiser les opérations et de fournir une meilleure expérience à toutes les parties prenantes
- Veiller à ce que tous les zones proposent une expérience paralympique est d'autant plus important que le nombre d'athlètes paralympiques est moins élevé
- Les Alpes françaises 2030 doivent se forger une plus grande expérience en accueil de compétitions internationales de haut niveau dans le domaine des sports d'hiver paralympiques



DURABILITÉ



DURABILITÉ

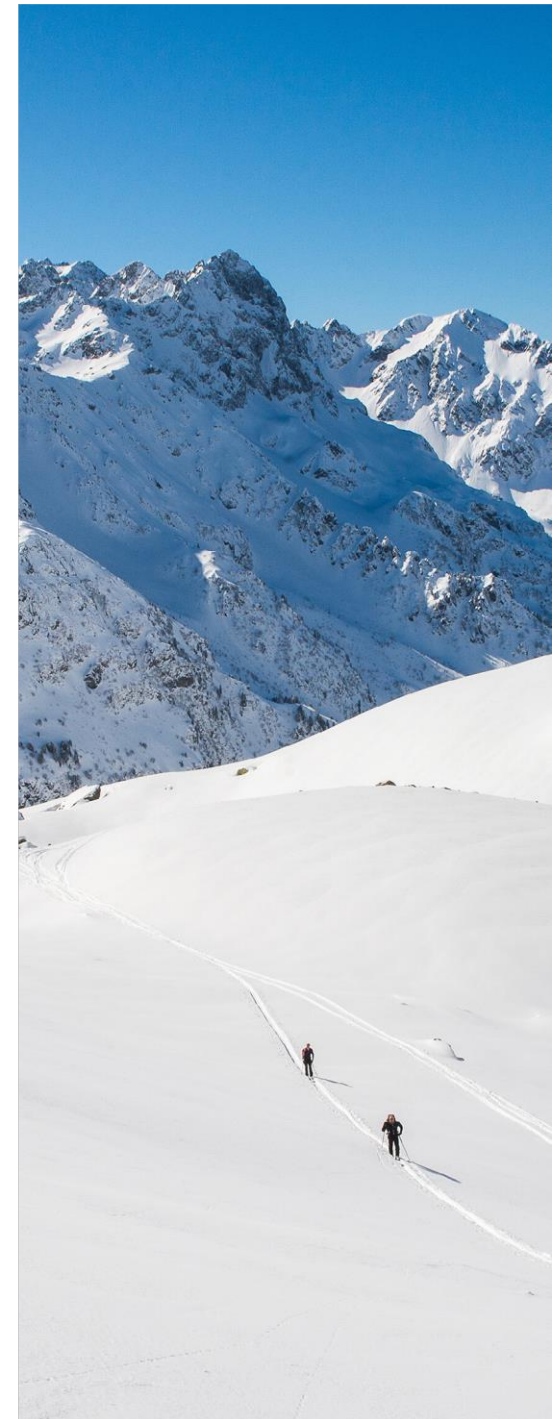
Le projet des Alpes françaises 2030 vise à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver qui soient **en adéquation avec les objectifs de l'Accord de Paris, rendent compte de leur impact sur le climat, l'environnement et la société, et bénéficient concrètement aux régions et aux populations alpines.**

La vision des Alpes françaises 2030 consiste à se servir des Jeux pour **favoriser la transition écologique et socio-économique dans les Alpes françaises.** Pour y parvenir, les mesures suivantes seraient mises en place :

- Construction conjointe et gestion des Jeux, en travaillant main dans la main avec les acteurs locaux jouissant d'une connaissance approfondie de la région, des montagnes et des défis environnementaux associés
- Élaboration d'une stratégie en matière d'approvisionnement durable et d'économie circulaire, qui prenne systématiquement en compte l'ensemble du cycle de vie des achats et leur impact (dans la continuité de Paris 2024)
- Encouragement des entreprises locales à participer à des projets durables aux fins des Jeux, lesquels contribueraient conjointement à favoriser l'innovation, éduquer, stimuler l'économie locale, promouvoir l'économie solidaire et créer des opportunités d'emploi

- Mise à profit de l'héritage durable de Paris 2024 en reconduisant certaines initiatives d'engagement, telles que « Génération 2024 », le label « Terrain d'égalité » et la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires, qui permettraient de sensibiliser les jeunes à la pratique éco-responsable des sports de montagne et à la protection des espaces naturels
- Engagement à organiser les Jeux conformément à la norme ISO 20121:2024 révisée en matière de gestion durable
- Dispense de programmes de formation d'initiation sur le développement durable et l'héritage aux employés du comité d'organisation, aux officiels élus, aux volontaires, aux partenaires, aux prestataires de services, aux détenteurs de licences, aux sponsors, aux athlètes, aux délégations et à la population locale
- Une stratégie de transport visant à rendre tous les noyaux accessibles en transports publics et à passer les parcs de véhicules à l'électrique, conformément aux plans à long terme des régions qui prévoient de décarboner les vallées alpines et les stations de ski.

En termes de gouvernance, le projet des Alpes françaises 2030 propose de créer un comité de pilotage pour la durabilité, qui serait composé de représentants de toutes les principales parties prenantes des Jeux et qui aurait pour mission de conseiller le COJO, ainsi que des comités consultatifs composés d'experts sur des sujets spécifiques liés au développement durable, tels que le climat, l'inclusion ou les questions sociales.



ENVIRONNEMENT

Le COJO des Alpes françaises s'efforcera de réduire les émissions de carbone directes et indirectes liées aux Jeux et de limiter leur impact sur l'environnement en mettant en place une stratégie tirant parti des plans existants aux niveaux local, régional et national, ainsi que des législations en vigueur. Les principaux objectifs sont :

- Utiliser le plus possible des **sites et infrastructures existants ou temporaires** et veiller à ce que toutes les infrastructures temporaires utilisées puissent être démontées et réutilisées, en privilégiant une réutilisation au niveau régional
- Suivre un modèle de **conception des bâtiments à énergie positive et à faible émission de carbone pour les nouvelles infrastructures** (par ex. norme BREEAM pour la construction du village olympique au Grand Bornand).
- Privilégier la mobilité à faible émission de carbone pour toutes les parties prenantes, améliorer les réseaux de transport public et équiper l'intégralité des zones avec des infrastructures alimentées en carburants alternatifs (bornes de recharge, stations de gaz naturel comprimé), conformément aux plans existants visant à déployer des **solutions de mobilité basées sur l'hydrogène** dans les vallées alpines (par ex. parc de bus). L'accélération de la décarbonisation des vallées à travers les Jeux sera étroitement liée à la mise en œuvre de ces plans régionaux.
- Mise en place d'une **stratégie de sobriété hydrique** dans la lignée du plan national visant à consommer 10 % d'eau en moins d'ici 2030, y compris pour l'organisation de grands événements sportifs.

L'association des Domaines Skiables de France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone de ses installations d'ici à 2037. Accueillir les Jeux Olympiques d'hiver pourrait permettre d'atteindre plus rapidement cet objectif de neutralité carbone pour plusieurs des sites sélectionnés d'ici à 2030.

EMPREINTE CARBONE INITIALE ET PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Selon les estimations réalisées par les Alpes françaises, les Jeux de 2030 auraient une empreinte carbone comprise entre 689 et 804 000 tonnes de CO₂e, selon trois scénarios d'intensité et d'ambition différentes et trois sphères d'activités :

1. Préparation et déroulement des Jeux
2. Construction de sites permanents
3. Activités connexes telles que l'hébergement et les déplacements des spectateurs.

Toutes les estimations des émissions sont basées sur le scénario médian, qui prévoit des émissions de 758 ktCO₂eq.

Selon la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), les émissions de carbone doivent être **réduites de 19 % entre 2023 et 2030, soit une empreinte carbone des Jeux s'élevant à 621 ktCO₂eq.**

Pour atteindre cet objectif, qui permettrait aux Jeux Olympiques d'hiver de se mettre en conformité avec l'Accord de Paris, les Alpes françaises 2030 ont identifié quatre domaines potentiels sur lesquels agir pour contribuer à réduire directement et indirectement les émissions totales de carbone du projet :

- La stratégie de billetterie, qui pourrait agir directement sur 60 % des émissions en étant axée sur les publics français et voisins
- Les progrès techniques, tels que la décarbonation du transport aérien et le passage à l'électrique du parc automobile français
- Le changement sociétal, tel que la transition des mobilités
- D'autres actions telles que l'utilisation de matériaux locaux/durables.

Il convient toutefois de noter que le futur COJO n'aura pas l'entière main mise sur la plupart des propositions.

Plusieurs informations doivent faire l'objet de discussions supplémentaires concernant les valeurs utilisées pour le calcul des émissions (quantités et facteurs) et des réductions.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Le projet des Alpes françaises 2030 est axé sur une organisation responsable et durable des Jeux, respectueuse de l'environnement et des droits de toutes les personnes impliquées avant, pendant et après les Jeux. Les organisateurs des Jeux entendent collaborer étroitement avec des acteurs publics, des associations et des ONG dans le cadre de leur gouvernance et de la mise en œuvre de leur stratégie en matière de droits humains.

Les principales composantes de la stratégie en matière de droits humains des Alpes françaises 2030 prévoient :

- La création d'un comité consultatif indépendant composé d'experts, afin de déterminer rapidement quels droits humains sont susceptibles d'être affectés par l'organisation des Jeux. Ce comité rendrait régulièrement des comptes au COJO de manière à pouvoir identifier et mettre en place des mesures préventives et de protection suffisamment à l'avance.
- Le suivi continu des risques additionnels occasionnés par l'organisation des Jeux, afin de contrôler en temps réel si les droits humains sont effectivement respectés. À cet égard, le comité consultatif réaliserait une analyse quantitative qu'il rendrait publique à des fins de transparence ;
- L'élaboration d'une nouvelle Charte sociale sur mesure, au travers de la reconduction du Comité de la Charte sociale de Paris 2024, qui réunit les huit plus grandes organisations patronales et syndicales de France, et son adaptation aux spécificités des zones de montagne (climat, patrimoine culturel et naturel). La Charte serait adaptée à chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement afin de garantir la protection des droits sociaux de tous les employés et d'intégrer les considérations de durabilité dans les appels d'offres, les passations de marchés et les contrats ;
- L'adoption d'un système de surveillance et de contrôle des droits humains afin de signaler les violations et d'y remédier le plus rapidement possible, avec notamment un mécanisme de gestion des violations qui s'appliquerait à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour ce qui a trait aux droits du travail ;
 - Mise en place de procédures accessibles et efficaces visant à résoudre les plaintes et les incidents ayant trait aux droits humains, en mettant en place une cellule de plainte, par l'intermédiaire de laquelle le comité consultatif indépendant composé d'experts analyserait les plaintes et formulerait des recommandations, et en déployant des médiateurs chargés des droits humains sur les sites de compétition et dans les villages olympiques pour recueillir les plaintes.
- Des initiatives de formation et de sensibilisation aux droits humains qui seraient proposées à toutes les catégories de parties prenantes d'acteurs (athlètes, employés, responsables et partenaires) pour les encourager à exploiter le mécanisme de signalement.

ÉGALITÉ DES GENRES, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les Alpes françaises profiteraient de l'héritage de Paris 2024 sur le plan de l'égalité des genres et de l'inclusion au travers des initiatives suivantes :

- L'appel à projets « Impact 2024 » afin de mettre en place des programmes ciblés en faveur des communautés vulnérables, telles que les jeunes filles, les personnes vivant dans les quartiers les plus défavorisés, les personnes en situation de handicap et la communauté LGBTQIA+.
- Les Alpes françaises 2030 pourraient prétendre au label « Terrain d'égalité », à l'instar de Paris 2024 et de la Coupe du monde de rugby 2023. Ce processus les aidera dans leurs démarches visant à généraliser l'égalité des genres et à élaborer un plan d'action de haute qualité en la matière, et les encouragera à former leur personnel aux questions liées à la discrimination et à la violence sexiste.

Le projet des Alpes françaises couvre trois des principales priorités relatives à l'égalité des genres :

1. Généraliser l'égalité des genres au travers de l'application du label « Terrain d'égalité »
2. Représentation des genres : en veillant à adopter une communication inclusive
3. Leadership : les organes directeurs du comité d'organisation devraient appliquer des ratios paritaires, avec au moins 40 % de chaque genre dans sa composition

En ce qui concerne l'inclusion, l'une des principales priorités du projet de 2030 sur le plan de l'héritage est de permettre aux personnes et aux athlètes à mobilité réduite de se rendre en toute autonomie jusqu'aux domaines skiables à partir de n'importe quelle gare. Au travers du programme « *Club Inclusif* », les Alpes françaises 2030 s'efforceraient également de rendre les clubs de sports plus accessibles et d'ouvrir les montagnes à toute la population.

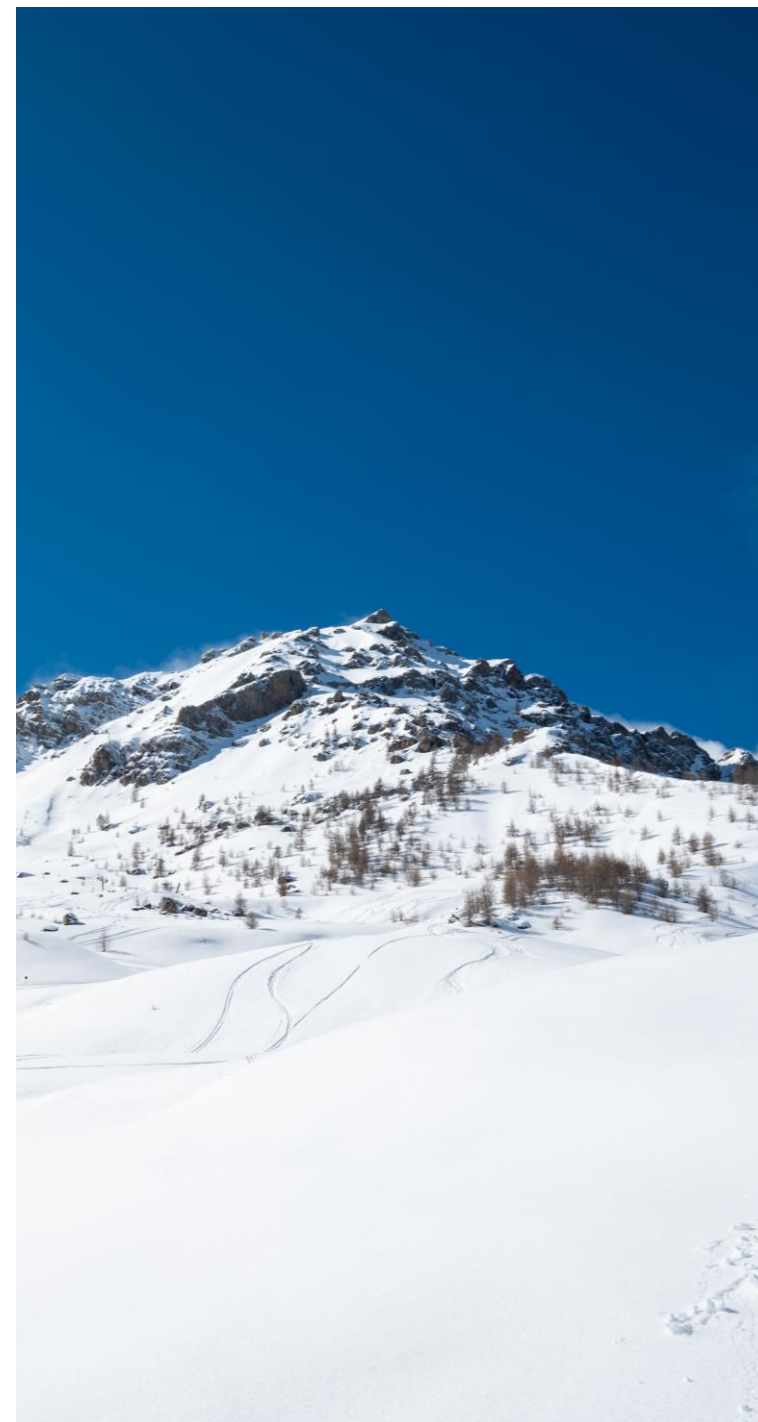


OPPORTUNITÉS

- Privilégier la mobilité à faible émission de carbone pour toutes les parties prenantes et améliorer les réseaux de transport public
- Les Alpes françaises 2030 tireraient parti des plans existants et des législations en vigueur aux niveaux régional et national pour atteindre les objectifs fixés dans certains domaines, tels que la décarbonation
- Créer une Charte sociale afin de garantir des relations pertinentes avec les parties prenantes concernées et élargir la portée de cette charte au-delà de la passation de marché / construction (dans la lignée de Paris 2024)
- Proposition d'une stratégie solide d'égalité des genres couvrant trois des principales priorités du CIO, ainsi que la reconduction du label « *Terrain d'égalité* » déjà testé par Paris 2024
- Possibilité de mettre en place un projet inclusif en ciblant les populations locales qui ne pratiquent pas de sports d'hiver habituellement

DOMAINES À SURVEILLER

- Définition plus précise du poste chargé de la durabilité au sein du COJO et du rôle des différents comités consultatifs (y compris leur relation avec le conseil d'administration du COJO)
- Engagement continu avec des groupes de pression en faveur de l'environnement
- Le budget consacré à la durabilité est faible, d'autant plus s'il couvre également la compensation carbone
- Les objectifs du COJO en matière d'environnement seraient étroitement liés à ceux des plans locaux, régionaux et nationaux



LIVRAISON DES JEUX





EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE SPORTIF

La France possède une très bonne expérience en accueil de grands événements internationaux de sports d'hiver

- Au cours des dix dernières années, la France a organisé 95 championnats du monde ou coupes du monde dans 11 des 15 sports/disciplines des Jeux Olympiques d'hiver.
- La France a accueilli les Jeux Olympiques d'hiver de 1992 à Albertville (Auvergne-Rhône-Alpes) et accueillera les Jeux Olympiques de 2024 à Paris
- À Beijing, la France s'est hissée à la 10^e place du classement en remportant 14 médailles (avec une délégation de 86 athlètes concourant dans 10 disciplines sportives)
- La région des Alpes françaises peut compter sur des opérateurs de sites et des organisateurs d'événements aguerris
- Au cours des dix dernières années, 5 des 14 sites de compétition proposés ont accueilli de grands événements de sports d'hiver.

HÉBERGEMENT

INVENTAIRE TOTAL DES HÉBERGEMENTS

	Inventaire total Hôtels et appartements avec services	Autre hébergement
Zone Haute-Savoie	1 000 chambres	2 000 chambres
Zone Savoie	3 000 chambres	1 300 chambres
Zone Briançon	3 300 chambres	18 600 chambres
Zone Nice	10 000 chambres (dans un rayon de 10 km) / 23 000 chambres (dans un rayon de 50 km)	1 700 chambres
TOTAL	30 000 chambres	22 000 chambres

CHAMBRES GARANTIES

	Nombre de chambres garanties
Zone Haute-Savoie	1 000 chambres
Zone Savoie	1 000 chambres
Zone Briançon*	500 chambres
Zone Nice*	
TOTAL	2 500 chambres

*Pour les zones Briançon et Nice, plusieurs autres propriétaires fonciers ont signé la « Charte d'engagement », mais celle-ci n'est pas juridiquement contraignante et ne peut donc pas être considérée comme une garantie.

Les 24 000 chambres (y compris à des fins d'hospitalité) indiquées dans les exigences du CIO font actuellement l'objet de travaux en vue de leur obtention.

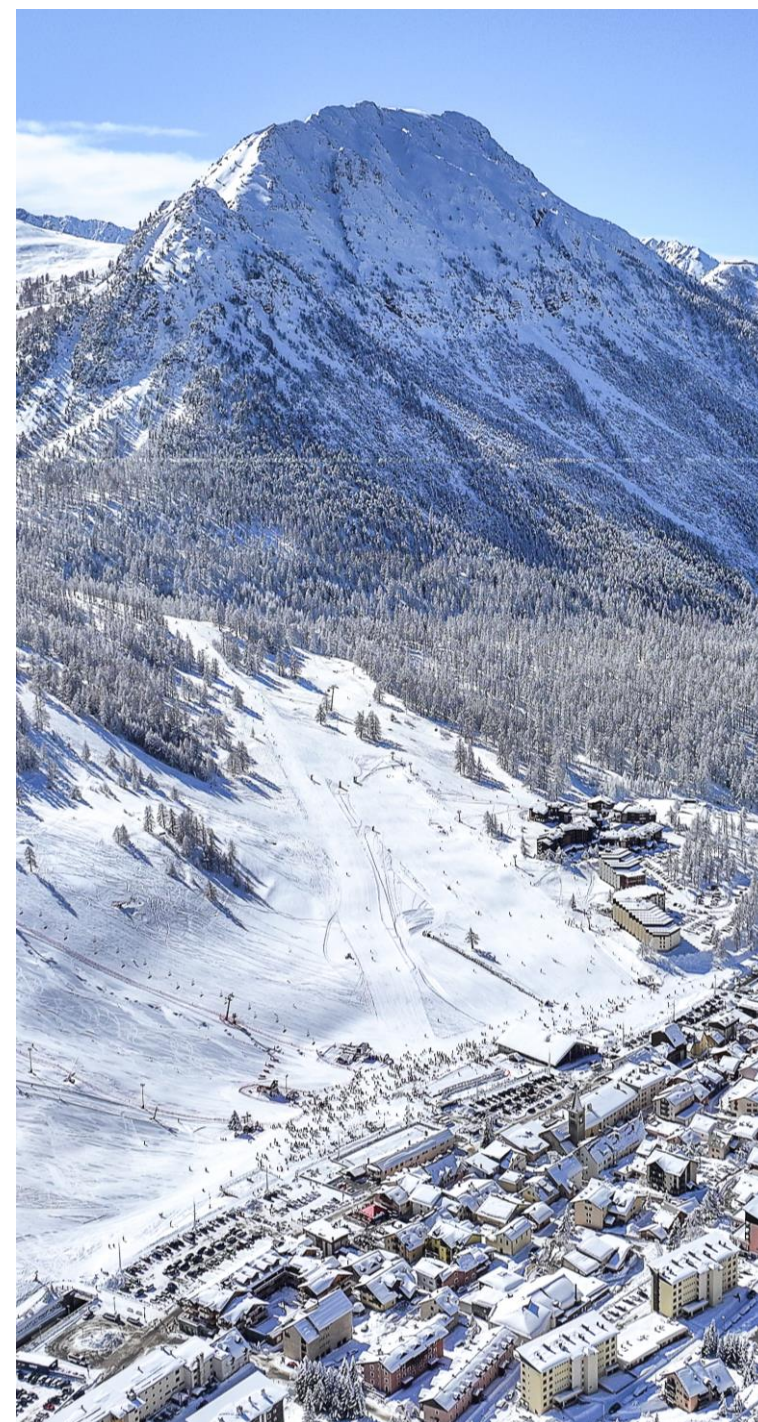
HÉBERGEMENT

INVENTAIRE DES HÉBERGEMENTS

- Inventaire suffisant (plus de 30 000 chambres) pour répondre aux besoins des Jeux concernant l'hébergement des parties prenantes (24 000 chambres)
- Grande variété d'hébergements pour satisfaire tous les besoins et rentrer dans tous les budgets
- Tourisme solidement établi, tant à Nice que dans les pôles en montagne
- Nombre limité d'hébergements en hôtel dans les pôles en montagne - une grande partie des chambres d'hôtel de La Clusaz / Le Grand-Bornand, La Plagne et Courchevel / Méribel serait utilisée par les parties prenantes, ce qui laisserait une capacité hôtelière limitée pour les spectateurs
- Les spectateurs et la main-d'œuvre devraient également compter sur des solutions d'hébergement alternatives

HÉBERGEMENTS GARANTIS

- Les Alpes françaises ont garanti environ 2 500 chambres (besoins des Jeux : 24 000 chambres)
- Une fois reçues les garanties requises concernant l'hébergement, il faudra procéder à une analyse des tarifs des chambres
- Pour les zones Briançon et Nice, plusieurs autres propriétaires fonciers ont signé la « Charte d'engagement », mais celle-ci n'est pas juridiquement contraignante



TRANSPORT

APERÇU

Dans le projet des Alpes françaises visant à accueillir les Jeux Olympiques d'hiver en 2030, la mobilité joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la décarbonation. Le concept en matière de transport est axé sur le renforcement des transports publics à faible émission de carbone (notamment en s'efforçant de remplacer les voitures par des téléphériques pour se rendre en montagne), ainsi que sur l'amélioration de l'accès aux zones de sites des Jeux se trouvant dans les montagnes tout en réduisant au minimum l'impact sur l'environnement. Il entend également renforcer l'accessibilité des transports pour tous par la même occasion.

Les principaux points d'accès par avion en France seront les aéroports de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice, Marseille) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon), complétés par des aéroports situés dans des pays voisins (Genève et Turin).*

Les différentes zones de sites seraient principalement desservies par les transports publics, notamment par le biais des gares de Nice (zone Nice), de Briançon (zone Briançon), de Moûtiers – Aime-la-Plagne – Bourg-Saint-Maurice (zone Savoie), et d'Annecy (zone Haute-Savoie). L'infrastructure routière existante fournit un point d'accès supplémentaire par le biais d'un système de navettes assurant le transport en bus entre les différentes zones.

L'accès aux zones est organisé comme suit :

- La **zone Haute-Savoie** est bien reliée à Genève et Annecy, toutes deux accessibles aussi bien par train régional que par l'autoroute. L'accès aux noyaux de sites serait principalement assuré au travers des routes nationales, notamment au moyen de navettes de bus et du covoiturage pour certains groupes de parties prenantes (athlètes et famille olympique).

*Capacité des aéroports (passagers par an) :

Nice : 14,2 millions / Marseille : 10,8 millions / Lyon : 8 millions / Genève : 14 millions /

Turin : 4,5 millions



- La **zone Savoie** est accessible via Albertville – Moûtiers – Bourg-Saint-Maurice, en empruntant les trains régionaux et les routes nationales. Depuis Moûtiers (reliant Brides-les-Bains – Bozel – Courchevel – Méribel), Aime-la-Plagne et Bourg-Saint-Maurice, le transport sera principalement assuré par des navettes de bus, pour compléter les téléphériques existants ou ceux dont la construction est prévue.
- La **zone Briançon** est bien desservie au départ des villes de Grenoble et de Gap d'une part, qui sont reliées à Briançon et Serre-Chevalier par des routes nationales et départementales ainsi que des trains régionaux, et au départ des villes de Mondane et Turin, d'autre part, qui sont reliées à Montgenèvre. Cependant, une seule route relie Briançon, potentiel site d'un village olympique, à Montgenèvre.
- La **zone Nice** est très bien desservie dans la mesure où cette ville est accessible par l'autoroute, des routes nationales et départementales, ainsi que le TGV. L'accès à la zone de sites serait principalement assuré par les transports publics, complété par des offres de transport en mobilité douce (parc de vélos et/ou scooters) pour certains groupes de parties prenantes (athlètes et représentants des médias).

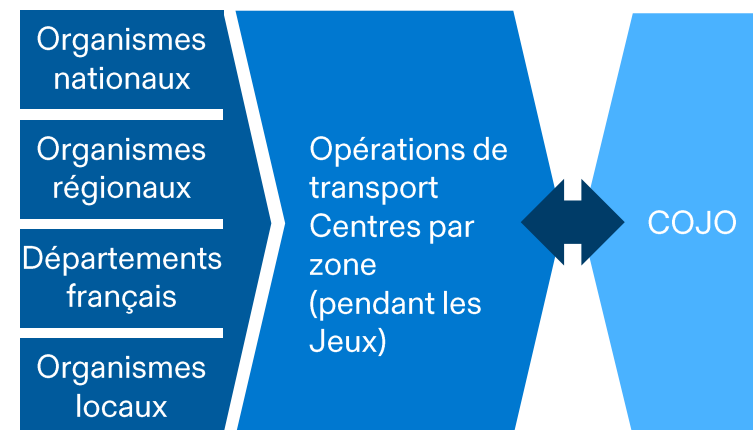
- À Nice, les services de transport assurés pendant les Jeux reposeraient principalement sur les transports publics, tandis que les zones de sites en montagne devraient également compter sur des navettes de bus
- Un réseau routier olympique serait mis en place pour favoriser le transport au sein de ces zones (à préciser)
- Les infrastructures de transport existantes et prévues peuvent répondre aux besoins des Jeux Olympiques, avec quelques réserves toutefois dans les zones de montagne où les routes sont étroites, pour lesquelles les capacités en termes de spectateurs doivent être examinées attentivement pour être réalistes compte tenu des capacités de transport, notamment au vu des autres demandes non liées aux Jeux pour répondre aux besoins des touristes et de la population



TRANSPORT

GOUVERNANCE ET OPÉRATIONS

- En France, les différents modes de transport relèvent de la responsabilité de divers acteurs publics, notamment :
 - Des organismes nationaux : ministère du Transport, Direction Interdépartementale des Routes de Méditerranée (DIRMED), Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Direction générale de l'aviation civile (DGAC), Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) et des opérateurs privés (ESCOTA l'A8, ASF pour l'A7 et AREA/ESCOTA pour l'A51)
 - Des organismes régionaux : organismes gérant les lignes régionales d'autocars, d'autobus et de chemin de fer
 - Des départements français : organismes gérant les routes départementales et les infrastructures routières
 - Des métropoles, des communes et des regroupements de communes: Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté de Communes du Briançonnais (via le réseau Altigo), Grand Annecy et Agglomération Arlysère
- Afin de garantir des opérations de transport fluides, faciles et sûres pendant les Jeux, l'État affecterait un délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, dont la mission consisterait à coordonner les opérations des divers acteurs publics et à mettre au point un plan de transport olympique et paralympique en collaboration avec le COJO.
- Pendant les Jeux, un centre des opérations de transport serait établi dans chaque zone afin de coordonner le travail des différentes autorités publiques, des opérateurs locaux et du COJO.



→ Structure de gouvernance globale prévue pour coordonner les opérations des différents acteurs publics et le travail avec le COJO

SÉCURITÉ

ÉVALUATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Stabilité du pays / criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Les chiffres indiquent que le taux de criminalité a globalement augmenté en France ces dernières années, mais majoritairement dans les grandes villes. Les principaux risques susceptibles de se produire durant les Jeux seraient des crimes mineurs (vols, comportements antisociaux, etc.). Les manifestations et les grèves sont très courantes, donnant souvent lieu à des perturbations des services publics. Les autorités sont bien conscientes des risques. Elles ont prévu des équipes spécialisées pour répondre aux problèmes associés, qui couvriraient également les éventuelles zones de manifestation pendant les Jeux.
Géopolitique	<ul style="list-style-type: none"> La guerre israélo-palestinienne complique le contexte sécuritaire de la France compte tenu de sa démographie. La France est active sur la scène mondiale et s'engage activement dans la diplomatie et les relations internationales pour faire face aux risques géopolitiques. Elle joue un rôle de premier plan dans les organisations internationales, notamment l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne.
Terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> Il subsiste une menace terroriste élevée émanant d'« acteurs isolés », d'activistes « à vocation unique », d'« extrémistes », ainsi que des individus auto-radicalisés qui menacent d'attaquer la France. En outre, les conflits en cours au Moyen-Orient sont fortement susceptibles de jouer en la faveur des groupes terroristes islamistes dans leurs efforts de radicalisation à long terme. Dans l'ensemble, la menace terroriste est actuellement « élevée » en France et pourrait ne pas évoluer d'ici aux Jeux. En outre, le conflit israélo-palestinien risque de faire perdurer la menace constante que les djihadistes représentent en France et en Europe.
Infrastructures - Eau, télécommunications, risques technologiques et de cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> Les régions où se dérouleraient les Jeux disposent d'infrastructures fiables et efficaces, notamment en matière de routes, d'aéroports, d'eau, de télécommunications, de transports, d'énergie et de technologie. En outre, la France peut compter sur des plans de contingence éprouvés et sur des systèmes efficaces de gestion des catastrophes et de réponse aux incidents. Ces plans font régulièrement l'objet de tests, d'exercices et de mises à jour. Dans un contexte mondial où les cyberattaques représentent une menace importante, la fermeté de la récente allocation du président Emmanuel Macron au sujet de l'Ukraine augmente le risque d'attaques pro-russes à l'encontre de la France. La France a constitué une agence nationale chargée de la sécurité des systèmes d'information et a mis en place des mesures visant à identifier et atténuer les cyber-risques.
Catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Si le risque de tremblements de terre est stable, les régions des Jeux sont exposées à des conditions météorologiques extrêmes telles que de fortes chutes de neige, des tempêtes hivernales et des inondations. Cependant, les autorités sont bien préparées pour faire face à ces conditions et disposent de solides systèmes de gestion des catastrophes et d'alerte précoce.

SÉCURITÉ

STRATÉGIES DE GOUVERNANCE ET D'ATTÉNUATION

La France dispose d'une expérience avérée de la sécurité lors des grands événements internationaux et organisera très prochainement les Jeux Olympiques de 2024.

Le modèle de gouvernance proposé par les Alpes françaises 2030 en matière de sécurité serait basé sur l'approche adoptée pour Paris 2024, en l'adaptant aux difficultés propres aux Jeux Olympiques d'hiver et en capitalisant sur les leçons apprises en 2024.

- Le Ministre de l'Intérieur serait responsable de la sûreté et de la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Le Ministre serait soutenu par une instance de Coordination Nationale pour la Sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques (CNSJ), laquelle serait chargée de la planification. Cette instance élaborerait une stratégie de sécurité intégrée regroupant toutes les parties prenantes du comité d'organisation et des autorités publiques au sens large.

- Au niveau local, les préfetures abritant des sites olympiques coordonneraient les opérations de sécurité avec les différents prestataires de services d'urgence et de police.
- Une instance de Coordination Nationale pour la Sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques se chargerait de piloter la planification de la stratégie de sécurité intégrée au sein du COJO, en étroite collaboration avec les services gouvernementaux et les autorités locales.
- Pendant les Jeux, un Centre de commandement de la sécurité des Jeux serait mis en place et rattaché au Centre principal des opérations. Il se mettrait en relation avec les services gouvernementaux sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur.
- La même approche serait adoptée pour assurer la coordination au niveau local. Les Centres de commandement de la sécurité des sites viendraient compléter les services délivrés par l'État sous l'autorité du Préfet, conjointement à la « direction des sites et des événements » du comité d'organisation et d'autres représentants des autorités locales compétentes.
- En outre, un « Centre de crise international » assurerait la gestion des éventuelles crises, en collaboration avec le CIO et le comité d'organisation. Ce cadre est déjà mis en place sous l'égide du Ministre de l'Intérieur. Il est régulièrement testé et éprouvé.

- Le Centre de renseignement olympique mis en œuvre pour les Jeux de Paris 2024 serait reconduit tout au long de la période des Jeux de 2030. Il serait étayé par un vaste cadre de coopération internationale, pouvant compter sur des organismes tels qu'INTERPOL et EUROPOL.
- La loi autorise l'Armée française à intervenir à l'occasion de grands événements internationaux pour soutenir les opérations de sécurité et anti-terrorisme.
- La France peut également compter sur la Gendarmerie et la Police Nationale, qui comptent des unités d'intervention spécialisées dans la lutte contre le terrorisme. La Police municipale serait également sollicitée pour participer aux opérations de sécurité.
- Des entreprises de sécurité privées seraient engagées pour mener à bien certaines missions sous l'égide des autorités publiques. L'appareil sécuritaire de l'État resterait néanmoins essentiel pour garantir une préparation adéquate sur le plan de la sécurité.

→ Il existe une perspective crédible d'une célébration sûre, sécurisée et pacifique des Jeux en France. La sécurité serait renforcée en adoptant une approche totalement intégrée et coordonnée de la planification et de la mise en œuvre, ainsi qu'en tirant parti de l'expérience acquise lors des Jeux de Paris 2024.

ÉNERGIE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

ÉNERGIE

Le réseau électrique est bien développé en France et joue un rôle important au niveau européen. Il est tout à fait capable de satisfaire aux besoins des Jeux Olympiques d'hiver de 2030.

- La France est l'un des premiers pays à avoir plaidé en faveur de la transition énergétique. Plus de 90 % de sa production d'électricité provient de sources peu émettrices de carbone, à savoir les énergies nucléaire, hydraulique, éolienne et solaire. Garantir une alimentation électrique fiable en pleine transition énergétique n'en restera pas moins un défi considérable pour la France, dans la mesure où la consommation d'électricité devrait continuer de croître.
- Le réseau de transport d'électricité français est bien développé, très résilient et géré efficacement par RTE. Il est doté de multiples interconnexions avec les pays voisins, ce qui permet de mettre en commun les ressources pour maîtriser l'équilibre entre l'offre et la demande.
- En France, la distribution est principalement assurée par Enedis, qui couvre 95 % du pays. Deux petits fournisseurs municipaux seraient sollicités pour pourvoir aux besoins en électricité des Jeux de 2030.

Le système de distribution desservant chaque site individuellement devra faire l'objet d'un examen plus approfondi, en évaluant les capacités site par site.

- En France, le secteur de l'électricité est bien réglementé, notamment par des institutions bien établies et sous la supervision efficace de l'État. La qualité de l'alimentation est excellente dans le pays, aussi bien en termes de transmission que de distribution. En outre, la France dispose d'une expérience conséquente en livraison et en exploitation de réseaux électriques dans le cadre d'événements majeurs, tels que les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le marché des télécommunications français compte parmi les plus importants d'Europe et propose tous les services nécessaires aux fins des Jeux Olympiques d'hiver :

- Des réseaux fixes et mobiles avancés sont opérationnels à Nice et la connectivité des sites de compétition sur glace situés dans le noyau de Nice devrait respecter un bon rapport coût/efficacité

- L'agence nationale des fréquences (ANFR), qui gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France, a déjà démontré sa capacité à répondre aux besoins des Jeux Olympiques au travers des efforts considérables qu'elle a déployés pour soutenir Paris 2024
- Actuellement, la disponibilité des réseaux fixes et mobiles avancés est limitée dans les zones montagneuses des deux régions. Les efforts du gouvernement et de l'industrie visant à améliorer cette situation d'ici 2030 pourraient ne pas être suffisants. Auquel cas, des investissements spécifiques pourraient s'avérer nécessaires pour répondre aux besoins des Jeux
- Le site de patinage de vitesse doit encore être confirmé. S'il est situé en dehors du territoire français, des frais de communication à l'étranger pourraient être appliqués

→ Les Alpes françaises 2030 sont dotées d'une infrastructure de télécommunication adaptée et d'un réseau d'alimentation en énergie suffisant pour répondre aux besoins des Jeux en 2030

OPPORTUNITÉS

- La France s'est forgé une excellente expérience en grands événements internationaux en organisant et en accueillant des compétitions dans 11 des 15 sports/disciplines des Jeux Olympiques d'hiver au cours des 10 dernières années
- Inventaire suffisant (plus de 30 000 chambres) pour répondre aux besoins des Jeux concernant l'hébergement des parties prenantes (24 000 chambres)
- L'infrastructure de transport existante étant de qualité, elle permettrait de répondre aux besoins des Jeux Olympiques d'hiver sans que d'importants investissements supplémentaires ne soient nécessaires
- Les services de transport nécessaires à Nice pendant les Jeux peuvent reposer essentiellement sur les transports publics
- Il existe une perspective crédible d'une célébration sûre, sécurisée et pacifique des Jeux en France
- Les Alpes françaises sont dotées d'une infrastructure de télécommunication adaptée et d'un réseau d'alimentation en énergie suffisant pour répondre aux besoins des Jeux en 2030

DOMAINES À SURVEILLER

- Les Alpes françaises ont garanti environ 10 % des hébergements requis (24 000 chambres). Il est essentiel que l'équipe des Alpes françaises garantisse le nombre de chambres requis et leurs tarifs avant l'élection. Faute de cela, le COJO et les parties prenantes olympiques pourraient être exposés à un risque financier important.
- Nombre limité d'hébergements en hôtel dans les noyaux en montagne - une grande partie des chambres d'hôtel de La Clusaz / Le Grand-Bornand et Courchevel / Méribel serait utilisée par les parties prenantes, ce qui laisserait une capacité hôtelière limitée pour les spectateurs. Les spectateurs devraient principalement compter sur des solutions d'hébergement alternatives
- Les sites en montagne (en particulier la zone Savoie) doivent être desservis par des navettes de bus spécifiques roulant sur des routes de montagne étroites – la capacité des spectateurs sur les sites doit être revue en fonction des capacités de transport (y compris les espaces de parking des parcs relais et des dépôts de bus)
- Les plans relatifs au réseau routier olympique reliant les quatre zones doivent être affinés

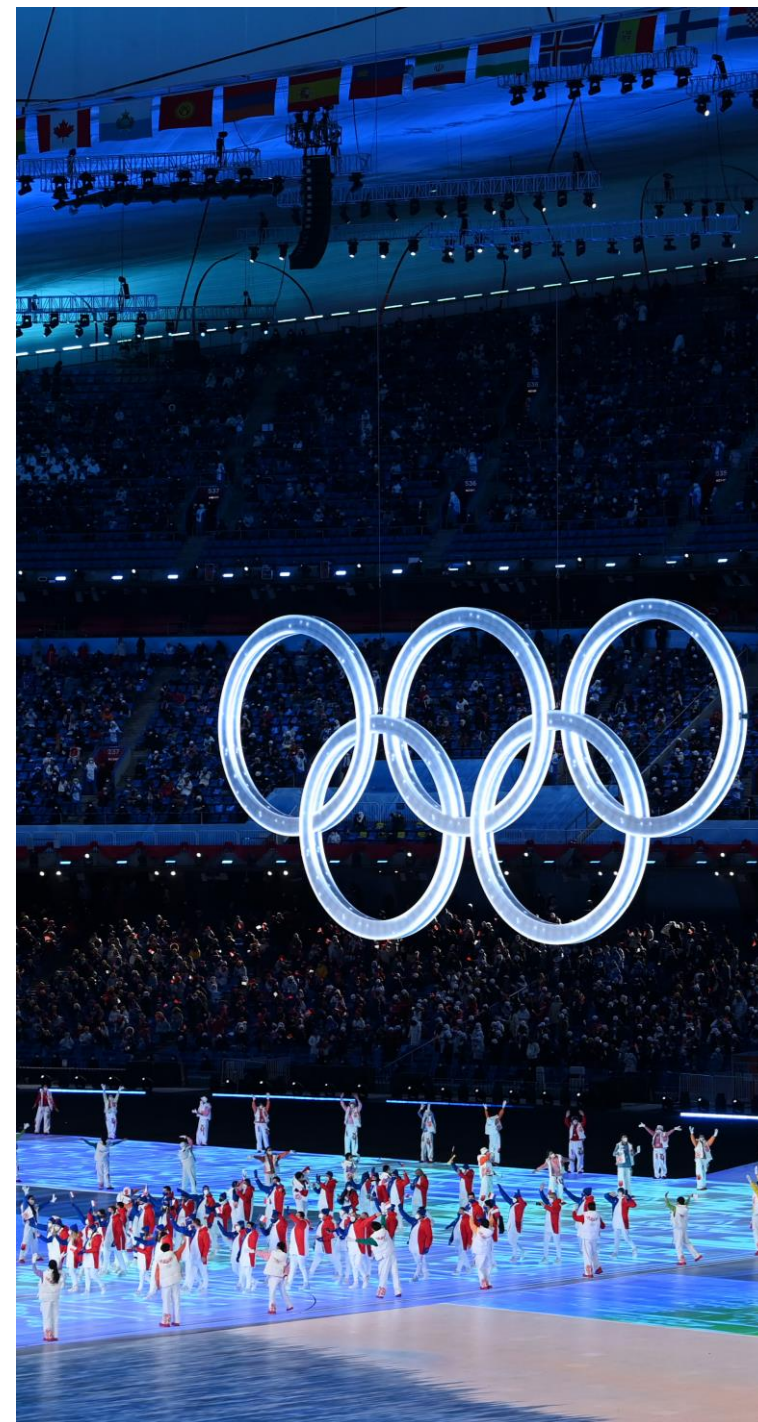
SOUTIEN AUX JEUX ET GOUVERNANCE DES JEUX



SOUTIEN AUX JEUX ET GOUVERNANCE DES JEUX

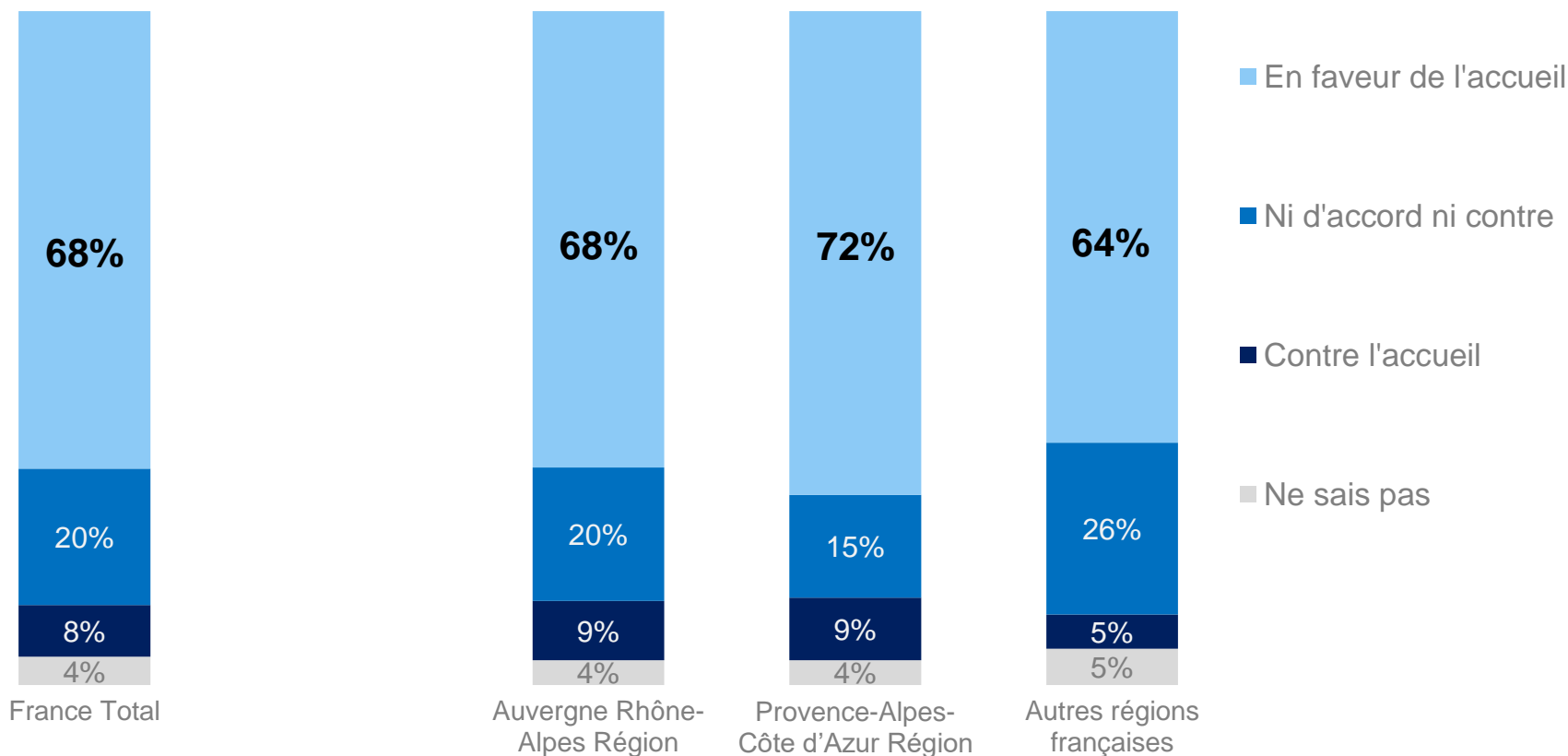
Le projet des Alpes françaises 2030 est très largement soutenu par le grand public et les personnalités politiques :

- Plus de 2/3 des habitants des deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de toute la France soutiennent le projet (voir diapositive suivante)
- La grande majorité des partis politiques (plus de 75 % cumulé au niveau national) a exprimé son soutien aux Jeux. Ce soutien s'explique en partie par le solide héritage laissé par les Jeux Olympiques d'hiver à Albertville, Chamonix et Grenoble, mais aussi par le fait que les Jeux sont perçus comme un moyen de revitaliser les zones de montagne en aidant les stations de ski à changer leurs modes de fonctionnement pour devenir plus durables et en laissant un héritage à long terme à la population locale
- Le projet est soutenu sans réserve par le gouvernement national, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que par les communes locales concernées. Le CNO, les deux régions concernées et le gouvernement national (à confirmer) sont proposés comme signataires du Contrat hôte olympique
- Le modèle de gouvernance proposé s'appuie sur la livraison réussie des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour lesquels le COJO est entièrement responsable de la planification, de l'organisation et des opérations liées aux Jeux, tandis qu'une entité olympique est chargée de la livraison des nouveaux sites de compétition ou autre



SOUTIEN DU PUBLIC

SONDAGE D'OPINION (SEPTEMBRE 2023)



Source : Sondage d'opinion Publicis Sport & Entertainment, septembre 2023

→ Fort soutien du public (68 % en faveur aux niveaux régional et national, sondage du CIO – septembre 2023), aucun référendum n'étant prévu/nécessaire

SOUTIEN POLITIQUE

Parti politique	% de sièges au niveau national	% de sièges en région AURA	% de sièges en région SUD	% de sièges au niveau local (AURA)	% de sièges au niveau local (SUD)	Avis sur la tenue des Jeux	Principales raisons du soutien/de l'opposition
La France Insoumise	12,65 %	1,50%	-	0,44%	-	Sans opinion / Neutre	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la candidature à la seule condition que les Jeux soient 100 % verts et durables.
Parti Communiste Français	2,95%	2%		2,46%	2,00%	Soutien	
Autres/Extrême gauche	1,21%	-		-	-		
Les Écologistes	3,99%	8,33%	-	1,56%	1,98%	Opposition	<ul style="list-style-type: none"> Légitimité dans un contexte de réchauffement climatique, de risque de préjudice financier et de problèmes de transport pour les visiteurs et les athlètes.
Parti Socialiste	5,37%	4,90%		10,98%	6,34%	Sans opinion / Neutre	
Autres/Gauche	1,90%	8,33%		7,62%	6,34%		
Renaissance (parti du président Macron - gouvernement)	27,03%	-	4,88%	0,89%	2,38%	Soutien	<ul style="list-style-type: none"> Opportunité de revitaliser les zones de montagne pour soutenir la transformation durable des stations de ski et laisser un héritage à long terme à la population locale. Proposer des Jeux innovants, durables et inclusifs, et mettre en lumière le prestige de la France et ses montagnes.
Mouvement Démocrate - (Gouvernement)	7,97%	1,00%	2,44%	1,34%	0,39%		
Horizons (Gouvernement)	4,33%	0,50%	5,69%	-			
Parti Radical (Gouvernement)	0,50%	-	-				
Union des Démocrates Indépendants	1,39%	6,86%	6,50%	5,60%	3,17%		
Autres centristes	3,81%	1,50%	-	7,17%	4,76%		
Les Républicains - LR	10,57%	38,24%	26,03%	25,33%	55,55%	Soutien	<ul style="list-style-type: none"> Profiter de l'héritage d'Albertville, de Grenoble et de Chamonix Promouvoir le patrimoine naturel, culturel et touristique exceptionnel Stimuler l'économie et l'emploi Valoriser les sports de montagne et inculquer les valeurs olympiques aux jeunes générations Prouver que la France est capable de faire des Jeux Olympiques d'hiver le premier événement de sports de montagne à être durables en Europe.
Debout La France – DLF	0,20%	-	-	-	-		
Autres partis de droite/conservateurs	0,40%	18,63%	23,00%	34,97%	11,90%	Soutien	
Rassemblement National – RN	15,25%	6,37%	26%	-	3,96%		
Reconquête – REC	-	2,00%	-	0,22%	-		
Autres partis d'extrême droite		-	5,69%	-	0,39%		
TOTAL	100%	100%	100%	99%	99%		

Source: Documents fournis par les Alpes françaises 2030– Annex 29 (Février 2024)

→ La grande majorité des partis politiques français soutient les Jeux (75 % au niveau national)

SERVICES DE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT

Corps	Responsabilités en matière de livraison des Jeux
Autorités nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité des Jeux - Santé et sécurité - Services d'urgence - Douane et immigration (délivrance de visas et permis de travail) - Régime fiscal conforme au CHO - Mesures légales pour lutter contre le marketing sauvage, etc.
Autorités régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Exécutent les obligations contractuelles dont elles sont intrinsèquement responsables au niveau régional au titre du CHO - Services publics spécifiques à confirmer
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Services publics spécifiques à confirmer

- Fort soutien du gouvernement national, qui s'est engagé à fournir des services de soutien essentiels (y compris de sécurité) sans frais pour le COJO
- Fort soutien des deux autorités régionales pour la livraison des Jeux et les infrastructures
- Rôles et responsabilités des trois niveaux d'autorités publiques à préciser davantage s'agissant des services publics, plus particulièrement pour ce qui est des rôles et des responsabilités relevant des autorités régionales et des autorités locales

GOVERNANCE DES JEUX

COJO

- Le **COJO** s'appuierait sur un cadre opérationnel basé sur l'expérience de Paris 2024 et du comité d'organisation de la Coupe du monde de rugby tenue en France en 2023. En plus des membres fondateurs (le CNOSF, le CPSF, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État), le COJO rassemblerait d'autres parties prenantes des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Au regard de l'expérience acquise dans l'organisation d'événements sportifs internationaux en France, avec notamment l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, les types de **structures juridiques** suivants sont envisagés :
 - Association loi de 1901 (statut juridique de Paris 2024), personne morale de droit privé à but non lucratif
 - Groupement d'intérêt public (statut juridique du comité d'organisation de la Coupe du monde de rugby tenue en France en 2023), personne morale de droit public

Le COJO comprendrait un **organe exécutif** composé d'au moins (conformément à la Règle 35 de la Charte olympique) :

- des membres du CIO originaires de France ;
- un président et un secrétaire général du CNOSF
- des représentants des entités hôtes : les deux régions, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que l'État

AUTORITÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES

- Une **autorité de livraison des ouvrages Olympiques** similaire à celle créée pour Paris 2024 (**SOLIDEO**) assurerait la livraison des sites et des infrastructures. Une fois constituée, ses statuts et ses fonctions seraient établis sur la base de l'expérience positive tirée des Jeux de Paris 2024 et de la nature des travaux à engager pour livrer les Jeux.

- Reprend la structure de gouvernance éprouvée des Jeux Olympiques de Paris 2024
- La commission a recommandé que les athlètes et le monde des affaires soient représentés dans l'organe exécutif
- La création d'un bureau consacré à la coordination doit être envisagée pour garantir la cohésion des opérations à tous les niveaux du gouvernement

RESPONSABILITÉS DU COJO

- La responsabilité globale de la livraison des Jeux, y compris leur planification, leur organisation et leur financement incomberait au COJO

RESPONSABILITÉS DE L'AUTORITÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES

- Se coordonner avec le COJO et les autorités locales pour la livraison des nouveaux sites prévus
- Coordonner la reconversion des sites et des villages olympiques à des fins d'héritage après les Jeux



CADRE JURIDIQUE

- Par le passé, certains domaines du droit français ont été adaptés en vue d'accueillir des événements sportifs internationaux (Championnat de l'UEFA 2016, Coupe du monde de rugby 2023, Jeux de Paris 2024). Les bases sont donc favorables pour garantir le respect des exigences du CIO (conformément au Contrat hôte olympique (CHO), à la Charte olympique et aux exigences avant élection).
- Le cadre légal adopté spécifiquement pour les Jeux de Paris 2024 devra être amendé et, dans certains cas, prolongé pour couvrir les besoins des Jeux de 2030 (par ex. autorisation de l'Hôte à formuler des clauses d'arbitrage, dispositions légales en matière de protection de la propriété intellectuelle, droits patrimoniaux de l'État français, prestation de services de santé gratuits, services de sécurité, impôts, droit du travail, etc.) afin de garantir le respect des exigences du CIO.
- Le COJO et l'autorité de livraison des ouvrages Olympiques seront soumis aux réglementations existantes en matière de marchés publics, tout comme le sont les Jeux de Paris 2024.

GARANTIES

GÉNÉRALITÉS

Les garanties fournies par le gouvernement national français témoignent d'un fort soutien et couvrent toutes les questions importantes.

- Des réglementations spécifiques seront nécessaires pour répondre à des besoins particuliers dans certains domaines (tels que des garanties financières, l'utilisation des espaces publicitaires, l'immigration, le droit du travail, les formalités douanières, les taxes) afin de garantir le respect des exigences du CIO. Les Jeux de Paris 2024 ayant d'ailleurs été confrontés à une situation similaire.

Les deux régions et les communes concernées doivent encore fournir certaines garanties.

GARANTIES FINANCIÈRES

La garantie de la livraison des Jeux doit encore être fournie par le gouvernement national. Le calendrier a été influencé par les élections nationales.

- Au vu de l'expérience des Jeux de Paris 2024, une législation devrait être adoptée pour garantir leur validité et leur force exécutoire.

CONTRAT HÔTE OLYMPIQUE (CHO)

Le CNOSF et les deux régions concernées se sont engagés à signer le Contrat hôte olympique.

- La possibilité que le gouvernement national français soit également signataire du contrat est à l'étude.

GARANTIES CONCERNANT L'UTILISATION DES SITES

De manière générale, les garanties fournies sont conformes aux exigences du CIO.

- Cependant, pour un nombre de garanties, certaines informations clés doivent être complétées (annexes précisant dates, frais, plans des sites et règles relatives aux sites exempts de publicité)

GARANTIES DE SERVICES PUBLICS

Le gouvernement français a fourni les garanties relatives aux services publics conformément aux exigences du CIO.

- Il sera nécessaire de coopérer avec les institutions de l'UE sur certaines questions d'ordre légal relevant de leurs compétences respectives (par ex. visas et formalités douanières), comme pour Paris 2024.

Plusieurs garanties relatives aux services publics doivent encore être fournies par les deux régions et les autorités locales.

ACCORD SUR LE PROGRAMME DE MARKETING CONJOINT

Les discussions concernant cet accord sont en cours entre le CNOSF et les deux régions.



OPPORTUNITÉS

- Fort soutien du public – plus de 2/3 des habitants des deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de toute la France soutiennent le projet
- Fort soutien politique de la part des trois échelons gouvernementaux
- Projet soutenu par les principaux partis politiques (environ 75 % au niveau national)
- Modèle de gouvernance reprenant la structure de gouvernance éprouvée des Jeux Olympiques de Paris 2024
- Les garanties fournies par le gouvernement français témoignent d'un solide soutien

DOMAINES À SURVEILLER

- Garanties devant encore être fournies :
 - Garantie de livraison des Jeux; le calendrier a été influencé par les élections nationales
 - Garanties pour le financement des nouveaux sites (villages olympiques, patinoire)
 - Accord sur le programme de marketing conjoint
 - Plusieurs garanties relatives aux services publics par les deux régions et les autorités locales
- Les discussions sont en cours sur les points susmentionnés.
- Rôles et responsabilités des trois niveaux d'autorités publiques à préciser davantage s'agissant des services publics, plus particulièrement pour ce qui est des rôles et des responsabilités relevant des autorités régionales et des autorités locales
- Le cadre légal adopté spécifiquement pour les Jeux de Paris 2024 devra être amendé et élargi dans certains cas pour couvrir les Jeux de 2030 (COJO et autorité de livraison des ouvrages Olympiques)
- Des structures de gouvernance et de gestion doivent être clairement définies, y compris la composition de l'organe exécutif au vu du court délai de mise en œuvre

ASPECTS ÉCONOMIQUES DES JEUX



ÉCONOMIE DES JEUX

Pour les Alpes françaises, les Jeux Olympiques d'hiver de 2030 sont une opportunité unique pour le développement durable des territoires de montagne.

Les besoins en investissements sont minimes dans la mesure où les sites de compétition utilisés seraient à 93 % des sites existants ou temporaires.

DÉPENSES EN CAPITAL

- Les sites des Jeux Olympiques d'hiver de 1992 ont été bien entretenus et ont depuis accueilli de nombreux événements internationaux
- La plupart des sites ne nécessiteraient que quelques travaux mineurs de modernisation
- La construction d'un seul nouveau site de compétition (une patinoire à Nice) est prévue indépendamment des Jeux, représentant un investissement de 52,5 millions d'EUR (61 millions d'USD)

BUDGET D'ORGANISATION DES JEUX

- Il est proposé que le budget d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (2 milliards d'EUR / 2,3 milliards d'USD) soit financé via un ensemble de partenariats publics et privés

SERVICES DE SOUTIEN AUX JEUX

- La sécurité serait assurée par le gouvernement national
- La répartition des responsabilités (financières et de livraison) entre toutes les parties prenantes dans les différents secteurs opérationnels doit être précisée plus clairement

AVANTAGES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- L'agence indépendante Utopias a estimé que les retombées économiques pour la France contribueraient au PIB à hauteur de 4,1 milliards d'EUR, la valeur ajoutée nette s'élevant à 1,2 milliard d'EUR en termes de richesse supplémentaire (PIB).
- L'agence a également estimé qu'une moyenne annuelle de 2 780 emplois devrait être créée pendant sept ans



BUDGET DU COJO – SYNTHÈSE

Recettes [000]	EUR 2030	USD 2030	%	Dépenses [000]	EUR 2030	USD 2030	%
Contribution du CIO	431 034	500 000	22%	Infrastructure des sites	319 001	370 041	16%
Programme TOP (brut)	208 021	241 304	11%	Sport, services aux Jeux et opérations	334 985	388 583	17%
Parrainages nationaux	563 000	653 080	28%	Technologies	329 914	382 700	17%
Partenariat public	462 255	536 216	23%	Gestion des personnes	324 493	376 412	16%
Vente de billets et hospitalité	262 259	304 221	13%	Cérémonies et culture	73 686	85 476	4%
Licences et merchandisage	28 350	32 886	1%	Communication, marketing et identité visuelle	75 215	87 249	4%
Autres revenus	30 002	34 802	2%	Administration générale et héritage	120 464	139 739	6%
				Autres dépenses (dont les droits marketing)	148 710	172 504	7%
				Coûts imprévus	258 455	299 808	13%
TOTAL DES RECETTES	1 984 922	2 302 510	100%	TOTAL DES DÉPENSES	1 984 922	2 302 510	100%

Tous les chiffres sont arrondis. Si la somme des chiffres n'est pas égale à 100 %, cela peut être dû aux arrondis

(EXCÉDENT)/DÉFICIT

-

0%

RECETTES DU COJO

TOUS LES MONTANTS SONT EN EUR 2030

- **La contribution du CIO et du programme TOP** s'élève à 639 millions d'EUR (741 millions d'USD) et correspond aux initialement annoncés par le CIO (taux de change EUR/USD : 1,16).
- L'objectif en termes de **parrainages nationaux** est estimé à 563 millions d'EUR (653 millions d'USD), un chiffre proche du scénario « élevé » formulé par l'équipe des Alpes françaises dans ses estimations initiales sur la base de trois niveaux de partenariat. Dans ce cas de figure, les parrainages de propriétés caractéristiques liées aux Jeux représenteraient 58 millions d'EUR (67 millions d'USD), ce qui semble élevé.
- **Partenariat public** : la somme de 462 millions d'EUR (536 millions d'USD) proviendrait d'un partenariat entre le gouvernement national français et les deux régions concernées. Les contributions respectives de l'État et des deux régions au partenariat public ont fait l'objet d'un accord de principe, la formalisation par les autorités compétentes étant attendue après les élections nationales (7 juillet 2024).
- **Les ventes de billets** et les recettes d'**hospitalité** sont estimées à 262 millions d'EUR (304 millions d'USD). Les ventes de billets sont estimées site par site, en ventilant les billets par catégorie et par session. (Hypothèses de base : 14 % de sièges inutilisables et taux d'occupation de 89 % pour les Jeux Olympiques d'hiver / 65 % pour les Jeux Paralympiques). Comparé aux précédentes éditions des Jeux Olympiques d'hiver, cet objectif semble raisonnable. Les recettes d'hospitalité ont été établies sur la base des chiffres de Milano Cortina 2026, légèrement revus à la baisse par précaution.
- **Les licences et le merchandising** sont budgétisés à hauteur de 28 millions d'EUR (33 millions d'USD) et ont été estimés en partant du principe qu'ils représenteraient 5 % des parrainages nationaux, ce qui est considéré comme une estimation « moyenne », d'autant plus que le COJO pourra réaliser des ventes en ligne à l'échelle internationale (via l'Olympic Shop).
- Selon les estimations, les **autres sources de revenus** permettraient d'apporter 30 millions d'EUR (35 millions d'USD). Les droits de diffusion des Jeux Paralympiques sont estimés à 18 millions d'EUR, la carte tarifaire à 5 millions d'EUR, ce qui est considéré comme peu élevé, avec d'autres sources de revenus plus modestes telles que les commissions sur l'hébergement et la restauration, la loterie et les ventes de torches du relais de la flamme olympique. Aucun revenu tiré de la cession de biens n'a été pris en compte dans le calcul dans la mesure où le modèle actuel repose principalement sur les locations. Dans l'ensemble, les chiffres correspondant aux « autres revenus » sont considérés comme étant prudents (peu élevés).

ALPES FRANÇAISES 2030 : MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

L'équipe des Alpes françaises est composée du CNOSF, du CPSF et des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Le CNOSF et le CPSF se chargent des aspects généraux, tandis que les deux régions s'occupent des postes budgétaires locaux et liés aux sites.

Le CNO et le NPC ont été conseillés directement par le COJO de Paris 2024, qui leur a fait part de son expérience et des enseignements qu'il a pu tirer, mais aussi de ses données. KPMG a également aidé le CNOSF dans cet exercice.

Les deux régions ont bénéficié des conseils de sociétés spécialisées (PwC et Spartner).

En 2023, l'agence de notation Standard & Poor a attribué l'excellente note de AA (« très forte capacité à respecter ses engagements financiers) aux deux régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

DÉPENSES DU COJO

TOUS LES MONTANTS SONT EN EUR 2030

- Le **budget pour l'infrastructure des sites est estimé à 319 millions d'EUR (370 millions d'USD)**, dont le principal poste serait celui des infrastructures temporaires (comprenant une enveloppe de 30 millions d'EUR pour l'installation temporaire d'un site de patinage de vitesse à un emplacement non confirmé à ce stade). Il englobe également les coûts en énergies (estimés à 74 millions d'EUR) ventilés par site (de compétition et autre). Le projet prévoit un Centre Principal des Médias (CPM) partiellement temporaire, un site temporaire pour les épreuves de patinage de vitesse et la transformation d'un stade de football en deux sites de hockey sur glace, en plus des autres sites.
- Le **budget de 335 millions d'EUR (389 millions d'USD) alloué au poste Sport, services aux Jeux et opérations** couvre principalement le transport, la sécurité, les services aux parties prenantes, les sports, l'hébergement et les opérations liées aux villages. Ce montant doit être confirmé dès que les responsabilités financières en matière de services publics auront été clairement définies et réparties entre le COJO et les autorités publiques.
- Le **budget de 330 millions d'EUR (383 millions d'USD) alloué aux technologies** est basé sur les informations fournies par le CIO ainsi que sur le budget détaillé de Paris 2024 en matière de technologies, lequel a servi de référence et a été adapté au contexte des Alpes françaises 2030. Le poste des télécommunications semble peu élevé par rapport aux précédentes éditions des Jeux Olympiques d'hiver, plus particulièrement à la lumière de l'éloignement des sites et du fait que le site de patinage de vitesse pourrait potentiellement se trouver en dehors du territoire français. Il devra donc être validé de manière plus précise en fonction du marché local au stade du COJO.
- Le **budget de 324 millions d'EUR (376 millions d'USD) alloué aux Ressources humaines** est basé sur un modèle progressif détaillé culminant en février 2030 pour atteindre 2 629 employés à temps plein (comprenant les stagiaires, les contrats temporaires et les contrats à durée indéterminée). Le modèle table également sur 20 000 volontaires.
- Le **budget de 74 millions d'EUR (85 millions d'USD) alloué au poste Cérémonies et culture** a été estimé en appliquant des coefficients par rapport au budget de Paris 2024, sachant que le concept n'est pas encore bien défini.
- Le **budget de 75 millions d'EUR (87 millions d'USD) alloué au poste Communications, marque, identité visuelle, marketing et numérique** est basé sur les chiffres de Paris 2024, qui sont adaptés au concept et au nombre d'événements prévus pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2030.
- Le **budget de 120 millions d'EUR (140 millions d'USD) alloué au poste Administration institutionnelle, gouvernance et héritage** a été calculé sur la base des chiffres de Paris 2024. Outre les frais d'administration des bureaux, les assurances et les services juridiques, le budget inclut une provision de 20 millions d'EUR pour couvrir les risques de change, ainsi que 9 millions d'EUR de frais d'intérêt pour une ligne de crédit. Aucune prévision complète en matière de flux de trésorerie n'a encore été fournie au CIO.
- **Les autres dépenses (dont droits de marketing/part des revenus) s'élevant à 149 millions d'EUR (172 millions d'USD)** semblent correspondre aux provisions commerciales cibles proposées par les Alpes françaises 2030.
- Une **réserve raisonnable de 258 millions d'EUR (300 millions d'USD) pour imprévus** (soit 13 % des dépenses totales) a été établie, avec une provision de 99 millions d'EUR (115 millions d'USD) pour couvrir les risques d'inflation.

OPPORTUNITÉS

- Soutien et engagement solides de la part du gouvernement national en ce qui concerne les services publics (par ex. sécurité)
- Le projet peut s'appuyer sur une vaste expérience locale en matière d'organisation de Championnats du monde de sports d'hiver
- Le comité d'organisation sera en mesure de recruter du personnel expérimenté ayant déjà fait ses armes lors des Jeux Olympiques de Paris 2024
- Certains des sponsors de Paris 2024 ont fait savoir qu'ils n'étaient pas contre l'idée de reconduire leur partenariat en parrainant les Jeux Olympiques d'hiver de 2030
- Une agence indépendante a estimé que les retombées économiques pour la France contribueraient au PIB à hauteur de 4,1 milliards d'EUR

DOMAINES À SURVEILLER

- Les contributions respectives de l'État et des deux régions au partenariat public ont fait l'objet d'un accord de principe, la formalisation par les autorités compétentes étant attendue après les élections nationales (7 juillet 2024).
- La répartition des responsabilités (financières et livraison) entre toutes les parties prenantes locales impliquées dans les différents secteurs opérationnels doit être précisée plus clairement
- Les solutions majoritairement temporaires pour le CIRTV / CPP et le hockey sur glace peuvent peser sur le budget, surtout sur le poste des infrastructures temporaires
- Le budget des télécommunications des Alpes françaises 2030 a été ajusté à des niveaux inférieurs à ceux prévus par le CIO. Il devra être validé plus précisément en fonction du marché local au stade du COJO
- La réalisation de l'objectif pour les recettes tirées des parrainages nationaux dépendra également de la capacité des Jeux Olympiques de Paris 2024 à retenir et à attirer des partenaires commerciaux



ANNEXES TECHNIQUES

Annexe A : Composition de la commission de futur hôte pour les Jeux Olympiques d'hiver

Annexe B : Livraison des Jeux

- Expérience sportive
- Météorologie
- Temps de trajet et distances

Annexe C : Évaluation stratégique du pays

- Contexte environnemental
- Droits humains
- Contexte économique

Annexe D : Sources tierces

Annexe E : Questions générales et glossaire

Crédits

ANNEXE A :

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE FUTUR HÔTE POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Commission de futur hôte	
Karl Stoss	Membre du CIO, président
Samira Asghari*	Membre du CIO
Danka Barteková	Membre du CIO, olympienne
Neven Ilic	Membre du CIO, représentant des CNO
Astrid Uhrenholdt Jacobsen	Membre du CIO, championne olympique
Hong Zhang	Membre du CIO, représentante de la commission des athlètes du CIO, championne olympique
Einars Fogelis	Représentant des FI, président de la Fédération Internationale de Luge (FIL)
Colin Grahamslaw**	Représentant des FI, secrétaire général des Fédérations olympiques d'hiver (WOF) et de World Curling
Rita Van Driel	Représentante de l'IPC

* Retrait temporaire de la commission pour raisons personnelles, à compter du 29 mai 2024

** Membre de droit : *Jusqu'aux élections de 2030 et 2034 en juillet 2024*

Soutien à la commission	
Christophe Dubi	Directeur exécutif des Jeux Olympiques
Jacqueline Barrett	Directrice en charge des futurs hôtes des Jeux Olympiques
Mattias Kaestner	Directeur adjoint en charge des futurs hôtes des Jeux Olympiques
Helen Stewart	Manager senior planification et coordination, futurs hôtes des Jeux Olympiques
Pierre Dorsaz	Manager projet senior, futurs hôtes des Jeux Olympiques
Rachel Beacher	Manager communication et rédaction, futurs hôtes des Jeux Olympiques
Manon Esposito	Coordinatrice de projet, futurs hôtes des Jeux Olympiques
Kalyssa Heinrich	Coordinatrice, futurs hôtes des Jeux Olympiques

ANNEXE B

LIVRAISON DES JEUX

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX DE SPORTS D'HIVER ORGANISÉS EN FRANCE DEPUIS 2014

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE SPORTS D'HIVER DANS LES SPORTS ET DISCIPLINES OLYMPIQUES DE LA SAISON 2014/15 À LA SAISON 2023/24 :

	Bobsleigh	Skeleton	Luge	Ski alpin	Ski acrobatique	Biathlon	Ski de fond	Saut à ski	Combiné nordique	Hockey sur glace*	Patinage artistique	Patinage de vitesse	Patinage de vitesse sur piste courte	Curling**	Snowboard
2014/2015	La Plagne	La Plagne	-	Méribel, Val d'Isère	Val Thorens, Megève, Tignes				Chaux-Neuve		Bordeaux	-	-	-	
2015/2016	-	-	-	Val d'Isère (2x), Chamonix, Courchevel	Val Thorens, Tignes				Chaux-Neuve		Bordeaux	-	-	-	
2016/2017	-	-	-	Val d'Isère (3x)	Val Thorens, Tignes, Font-Romeu		La Clusaz		Chaux-Neuve	WCH Paris	Paris, Marseille	-	-	-	
2017/2018	-	-	-	Val d'Isère (2x), Courchevel	Val Thorens, Tignes, Font-Romeu, Megève	Annecy-Le Grand-Bornand			Chaux-Neuve		Grenoble	-	-	-	Val Thorens
2018/2019	-	-	-	Val d'Isère, Courchevel	Font Romeu			Prémanon	Chaux-Neuve	WCH Vaujany	Grenoble	-	-	-	
2019/2020	La Plagne	La Plagne	-	Val d'Isère (2x), Chamonix, Courchevel	Val Thorens, Font-Romeu, Megève	Annecy-Le Grand-Bornand					Grenoble	-	-	-	
2020/2021	-	-	-	Val d'Isère (2x), Chamonix, Courchevel	Val Thorens							-	-	-	
2021/2022	-	-	-	Courchevel / Méribel, Val d'Isère (2x), Courchevel	Val Thorens, Alpe d'Huez, Font-Romeu, Tignes, Megève	Annecy-Le Grand-Bornand					Grenoble WCH Montpelier	-	-	-	
2022/2023	-	-	-	Val d'Isère, Chamonix, WCH Méribel	Val Thorens, Alpe d'Huez, Tignes	Annecy-Le Grand-Bornand					Angers	-	-	-	Les Deux Alpes
2023/2024	La Plagne	La Plagne		Val d'Isère (2x), Chamonix, Courchevel	Val Thorens, Alpe d'Huez, Tignes						Angers				Les Deux Alpes, Tignes
Nb. d'épreuves	3	3	0	33	28	4	1	1	5	2	11	0	0	0	4

* Championnats du monde uniquement / ** Coupe du monde de curling non récurrente en 2018/2019 / *** Un championnat du monde de ski acrobatique et de snowboard

NB : Les événements annulés pour cause de COVID-19 lors de la saison 2019/2020 sont inclus dans le décompte. Les événements annulés pour cause de COVID-19 au cours de la saison 2020/2021 et au-delà ne sont pas inclus.

MÉTÉOROLOGIE (1/2)

La Clusaz (ski de fond)

	Janvier	Février	Mars
Moyenne des températures minimales journalières (°C)	-4,0	-4,0	-1,0
Moyenne des températures maximales journalières (°C)	3,0	3,0	7,0
Moyenne des précipitations mensuelles totales (mm)	193,0	181,0	168,0
Nombre moyen de jours de précipitations	14,0	13,4	15,4

Le Grand-Bornand (biathlon)

	Janvier	Février	Mars
Moyenne des températures minimales journalières (°C)	-2,0	-3,0	0,0
Moyenne des températures maximales journalières (°C)	4,0	4,0	8,0
Moyenne des précipitations mensuelles totales (mm)	193,0	181,0	168,0
Nombre moyen de jours de précipitations	14,0	13,4	15,4

Courchevel (ski alpin / saut à ski)

	Janvier	Février	Mars
Moyenne des températures minimales journalières (°C)	-7,0	-8,0	-5,0
Moyenne des températures maximales journalières (°C)	1,0	0,0	2,0
Moyenne des précipitations mensuelles totales (mm)	97,0	91,0	76,0
Nombre moyen de jours de précipitations	12,5	11,2	12,5

Source : Meteoblue (période de 30 ans)

MÉTÉOROLOGIE (2/2)

Méribel (ski alpin / combiné nordique)

	Janvier	Février	Mars
Moyenne des températures minimales journalières (°C)	-5.0	-6.0	-3.0
Moyenne des températures maximales journalières (°C)	3.0	2.0	4.0
Moyenne des précipitations mensuelles totales (mm)	97.0	91.0	76.0
Nombre moyen de jours de précipitations	12,5	11.2	12,5

Serre Chevalier (Ski acrobatique / Snowboard)

	Janvier	Février	Mars
Moyenne des températures minimales journalières (°C)	-4.0	-5.0	-2.0
Moyenne des températures maximales journalières (°C)	3.0	3.0	5.0
Moyenne des précipitations mensuelles totales (mm)	74.0	73.0	80.0
Nombre moyen de jours de précipitations	12,2	11.7	14,1

Montgenèvre (Ski acrobatique / Snowboard)

	Janvier	Février	Mars
Moyenne des températures minimales journalières (°C)	-7.0	-8.0	-5.0
Moyenne des températures maximales journalières (°C)	1.0	0.0	2.0
Moyenne des précipitations mensuelles totales (mm)	74.0	73.0	80.0
Nombre moyen de jours de précipitations	12,2	11.7	14,1

TEMPS DE TRAJET ET DISTANCES

Temps de trajet depuis le village olympique le plus proche	Nombre de sites de compétition*
0-10 min	7
11-20 min	2
21-30 min	1
31-40 min	3
41-50 min	-
51-60 min	-

Distance depuis le village olympique le plus proche	Nombre de sites de compétition*
0-10 km	9
11-20 km	4
21-30 km	-
31-40 km	-
41-50 km	-
51-60 km	-

*à l'exclusion du site de patinage de vitesse, encore à confirmer

ANNEXE C

ÉVALUATION STRATÉGIQUE DU PAYS

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL / FRANCE

Données de l'indice de performance environnementale (EPI)

Classement général (sur 180 pays)	12 ^e
Score (sur 100)	62.5
Émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant	118 ^e
Biodiversité	6 ^e
Gestion des déchets	21 ^e

L'[EPI](#) est un projet commun du [Yale Center for Environmental Law & Policy](#) et du Center for International Earth Science Information Network ([CIESIN](#)) de l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia. Il fournit une synthèse fondée sur des données de l'état de la durabilité dans le monde. Sur la base de 40 indicateurs de performance regroupés en 11 catégories, il classe 180 pays d'après leur performance en matière de changement climatique, leur santé environnementale et la vitalité des écosystèmes.

Bouquet énergétique

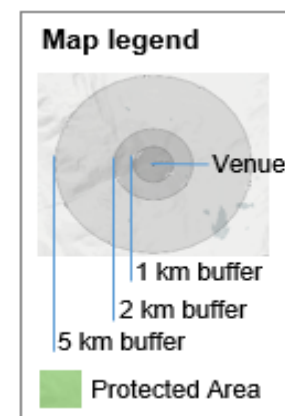
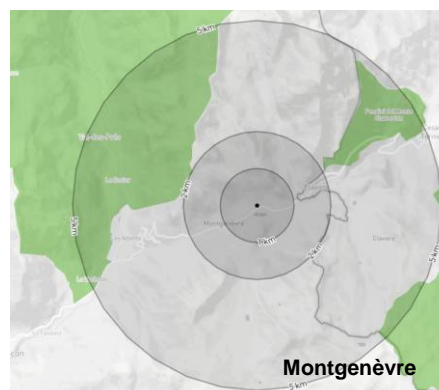
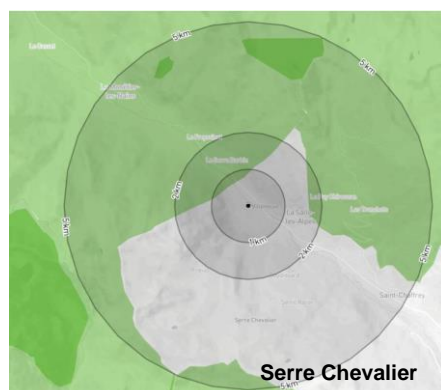
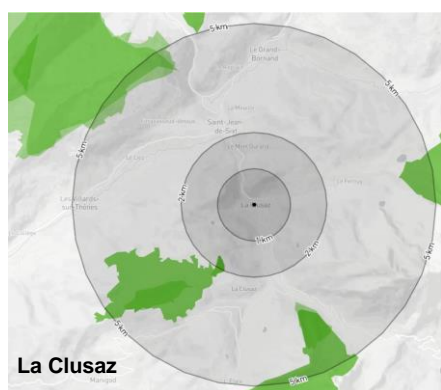
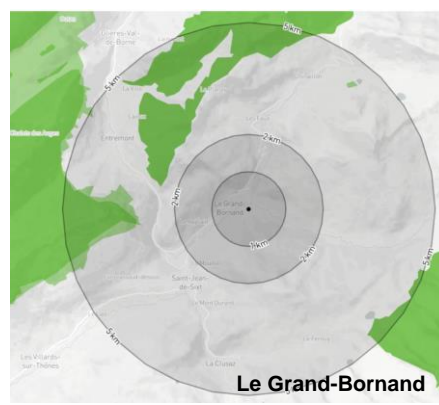
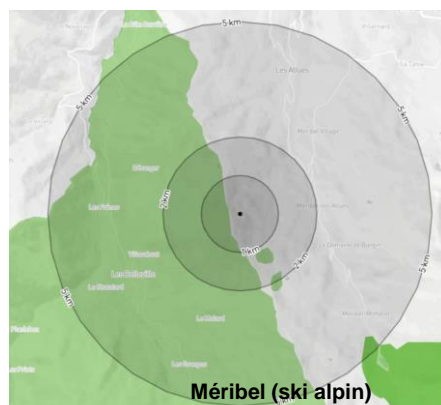
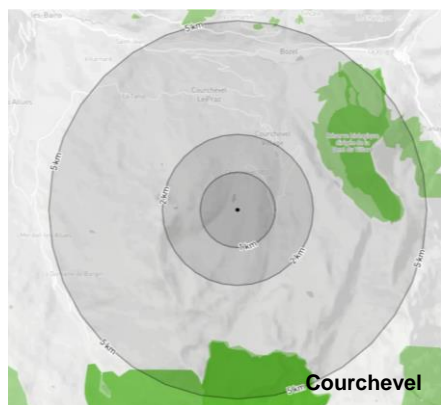
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (transport, chauffage, industrie...) - ODD 7.2 (AIE)	16,9 % (2020)
Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité (AIE)	26,2 % (2022)

Pollution de l'air

Indice de pollution atmosphérique 2022 + 2023 (moyenne mensuelle de février) : PM 2,5 www.iqair.com	Nice : 11,6 (supérieur à la recommandation de l'OMS : 0-5) Annecy : 33,8 (supérieur à la recommandation de l'OMS : 0-5)
---	--

ZONES PROTÉGÉES

Sites de montagne passés au crible dans le cadre de l'analyse des zones tampons*



→ Aucune installation permanente ne sera construite dans des zones culturelles et protégée légalement**

*Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), analyse de proximité de la biodiversité : Jeux Olympiques d'hiver - Alpes françaises (2023)

**Selon les conditions du Contrat hôte olympique

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DROITS HUMAINS

Ratification des normes internationales

Ratification des traités relatifs aux droits de l'homme - HCDH	La France a ratifié 17 des 18 traités relatifs aux droits de l'homme
Ratifications des instruments fondamentaux de l'OIT - OIT	La France a ratifié 10 des 11 instruments fondamentaux de l'OIT
Convention des Nations Unies contre la corruption ONUDC	La France a ratifié la convention en 2005 et a achevé les premier et deuxième cycles d'examen de la mise en œuvre

Gouvernance et institution

Indicateur de l'État de droit - Banque mondiale, 2022 (indicateur de rang en pourcentage, 100 étant le plus grand respect de l'État de droit)	85.4/100 - l'État de droit est bien respecté
Indice de perception de la corruption - Transparency International, 2023 (100 étant le niveau le plus bas de corruption perçue)	71/100 - Le risque de corruption est perçu comme faible

Société civile

Liberté de la presse - Indice RSF, 2024 (100 étant le niveau le plus élevé possible de liberté de la presse)	78,7 (classé 21/180) - Situation satisfaisante
Liberté d'expression - Article 19, 2024 (100 étant la note la plus élevée en termes de liberté d'expression)	86/100 - Grande liberté d'expression
Protection des données et respect de la vie privée - CNUCED	La France dispose d'une législation qui garantit la protection des données et le respect de la vie privée
Score de liberté de l'Internet - Freedom House (100 étant le plus libre)	76/100 - Internet libre sans censures importantes

Travail et droits humains

Indice des droits des travailleurs mondiaux (Confédération syndicale internationale, 2023)	Risque faible à moyen
Indice mondial de l'esclavage (Walk Free, 2023)	Risque faible
(Inégalités hommes-femmes) (Forum économique mondial, 2023) (inégalité= 0, parité = 1)	score de 0,756/1 - Les inégalités hommes-femmes sont faibles

DROITS HUMAINS

Conformément à l'Agenda olympique 2020+5, le CIO a chargé [Business for Social Responsibility \(BSR\)](#), une organisation tierce indépendante à but non lucratif, de réaliser un rapport sur la situation des droits humains en France et d'identifier les possibilités d'héritage des Jeux Olympiques. Le rapport a été remis au CIO en octobre 2023.

Extraits du résumé du rapport sur le pays

Le profil de risque général de la France est globalement faible

- Le pays dispose d'une législation et d'un cadre civique solides qui étayent sa réputation de pays libre dans lequel les citoyens jouissent généralement librement de leurs droits politiques et de leurs libertés civiles
- Il existe une législation sur les droits humains visant les entreprises, notamment une loi sur le devoir de diligence en matière de droits humains applicable aux entreprises à partir d'un certain seuil ainsi qu'à leurs chaînes d'approvisionnement. Cette législation prévoit aussi des mécanismes de recours efficaces
- Bien que la France soit connue pour sa diversité et son tissu multiculturel, des problèmes liés au racisme et à la discrimination raciale existent dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle. Dans l'espace public, la discrimination et le harcèlement sont en hausse, de même que la haine sur internet et dans les débats publics. En outre, l'usage excessif et disproportionné de la force par les forces de l'ordre lors de manifestations et rassemblements civils a été observé et signalé.

OCCASIONS DE FAIRE PROGRESSER LES DROITS HUMAINS

- Défendre l'accessibilité et l'inclusivité
- Promouvoir l'unité et la diversité culturelle de la France
- Favoriser des Jeux durables et locaux

DOMAINES À SURVEILLER

- Discrimination raciale et autres formes de discrimination
- Conditions de travail et violations des droits des travailleurs migrants
- Abus et usage excessif de la force par les forces de l'ordre

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Source de notation : Moody's (mai 2024)

France	Aa2 - Faible risque de crédit
Auvergne-Rhône-Alpes	s.o.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	s.o.

Données économiques clés - France

PIB : 2 778 Md USD ([Coface](#))

PIB par habitant de 42 350 USD ([Coface](#))

Croissance du PIB

- 2,5 % ([OCDE, 2022](#))
- 0,9 % ([OCDE, 2023](#))
- 0,8 % ([prévisions de l'OCDE pour 2024](#))

Inflation :

- 5,9 % ([OCDE, 2022](#))
- 5,7 % ([OCDE, 2022](#))
- 2,7 % ([prévisions de l'OCDE pour 2024](#))

Dettes publiques (en % du PIB) : 117 % ([OCDE, 2022](#))

Taux de chômage :

- 7,3 % ([OCDE, 2022](#))
- 7,2 % ([OCDE, 2023](#))
- 7,4 % ([prévisions de l'OCDE pour 2024](#))

Classement au 11^e rang de [l'indice mondial de l'innovation de l'OMPI 2023](#)

ANNEXE D : SOURCES TIERCES

Sources externes indépendantes

- Article 19 - Rapport global sur la liberté d'expression
- Entreprises pour la responsabilité sociale (BSR)
- Coface
- Indice de performance environnementale (IPE) - (Universités de Yale et de Columbia)
- Freedom House
- Agence internationale de l'énergie (AIE)
- Organisation internationale du travail (OIT)
- Union Internationale des Télécommunications (UIT)
- Confédération syndicale internationale (CSI)
- Fonds Monétaire International (FMI)
- Forum économique mondial (FEM)
- Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)
- IQAir
- Moody's
- Meteoblue
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Publicis Sport & Entertainment
- Quantis (partie tierce en charge de revoir la stratégie initiale de gestion des émissions de carbone)
- Reporters sans frontières
- Transparency International
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Walk Free - Indice mondial de l'esclavage
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
- Banque mondiale
- Worldometers.info
- Organisation mondiale de la Météorologie
- Conseillers pour les Jeux Olympiques (conseillers pour les sites, les transports, l'hébergement et le développement durable)

ANNEXE E

QUESTIONS GÉNÉRALES

- La version originale du présent rapport a été rédigée en anglais. En conséquence, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fait foi.
- Terminologie / Langue : Sauf indication contraire, le terme "Jeux" fait référence aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques d'hiver. Le terme "athlètes" se réfère aux athlètes olympiques et paralympiques.
- Finances : Il a été demandé à l'hôte pressenti de présenter un budget à la fois en dollars américains (USD) et en monnaie locale pour les années 2024 et 2030. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués dans ce rapport sont en dollars américains (USD), valeur 2024.
- Chiffres arrondis : D'une manière générale, les chiffres contenus dans le présent rapport ont été arrondis. Cela peut expliquer les cas où le total des pourcentages n'atteint pas 100 %.
- Les informations présentées dans le rapport sont étayées par des données disponibles jusqu'à la date de publication (juin 2024).

GLOSSAIRE

CHO	Contrat hôte olympique
CIO	Comité International Olympique
CIRTV	Centre International de Radio et Télévision
CNO	Comité National Olympique
CNP	Comité National Paralympique
COJO	Comité d'organisation des Jeux Olympiques
CPM	Centre Principal des Médias
CPP	Centre Principal de Presse
EUR	Euro
FI	Fédération Internationale
IPC	Comité International Paralympique
ISO	Organisation internationale de normalisation
JMPA	Accord sur le programme de marketing conjoint
OBS	Olympic Broadcast Services (Services olympiques de radio-télévision)
ONG	Organisation non gouvernementale
ORN	Réseau routier olympique
PIB	Produit intérieur brut
PJMPA	Accord sur le programme de marketing paralympique conjoint
USD	Dollar américain
WOF	Fédérations olympiques d'hiver

CRÉDITS

© Comité International Olympique

Comité International Olympique,
Maison Olympique, 1007 Lausanne, Suisse
www.olympics.com

Publié par le Comité International Olympique - juin 2024
Tous droits réservés

Crédits photos :

© Getty Images

© 2024 Google (cartes)

© CIO

© Région Auvergne-Rhône-Alpes

© Région Sud / Cintas-Florès Régis

© Région Sud / Bouvier Yann

© Region Sud

© Office de Tourisme de Montgenèvre